



MINISTÈRE
DES FINANCES

STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE 2023-2028



**MINISTÈRE
DES FINANCES**

STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

2023-2028

Juillet 2023



Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Président de la République Démocratique du Congo

VISION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Fonder un État moderne, vaincre la pauvreté, décrétée grande cause nationale pour construire un Congo fort tourné vers son développement dans la paix et la sécurité, un Congo réconcilié avec lui-même.

Stratégie nationale d'inclusion financière, une contribution à la matérialisation de la vision du Chef de l'État.

MOT DU MINISTRE DES FINANCES



En 2016, à l'issue du processus Making Access Possible (MAP), le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) avait élaboré une feuille de route visant l'amélioration de l'inclusion financière.

La mise en œuvre de certaines réformes reprises dans cette feuille de route et de plusieurs autres mesures adoptées après la crise financière de 2008 a permis de réaliser des avancées dans le domaine de l'inclusion financière qui se sont traduites, notamment par l'augmentation du nombre d'adultes détenant un compte auprès d'une institution financière ou via un prestataire de services financiers par téléphone mobile. C'est ainsi que le taux d'inclusion financière est passé de 3,5 % en 2010 à 9,1 % en 2013 (année de démarrage des activités des établissements de monnaie électronique), avant d'atteindre 38,5 % en 2022.

Cependant, le contexte de guerre à l'est du pays, couplé aux conséquences de la conjoncture internationale sur la trésorerie du Gouvernement, n'a pas favorisé l'accumulation des marges de trésorerie suffisantes pour le financement des investissements et des réformes clés à l'effet d'améliorer significativement le niveau d'inclusion financière. A cet effet, les progrès réalisés dans ce secteur demeurent largement en deçà du niveau moyen observé en Afrique subsaharienne qui se situe à environ 55 %.

Il est admis par tous que les progrès en matière d'inclusion financière contribuent significativement à l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. L'accès aux services financiers et leur usage permettent aux agents économiques, notamment de lisser leur consommation, de planifier leurs financements et de réaliser leurs projets.

Ainsi, le Gouvernement a décidé d'élaborer une stratégie nationale d'inclusion financière avec des objectifs stratégiques précis dans le domaine de l'accès aux services et produits financiers, de crédits aux ménages et aux micros, petites et moyennes entreprises, de l'utilisation de l'argent mobile, de l'éducation financière et la protection des consommateurs, des infrastructures et des assurances.

Je remercie tous les experts nationaux qui ont contribué à l'élaboration de cette stratégie et exprime, par cette même occasion, ma profonde gratitude aux partenaires au développement pour leurs contributions.

Elaborer une stratégie nationale d'inclusion financière est une chose, la mettre en œuvre en est une autre. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les acteurs nationaux et internationaux à s'approprier ce document pour qu'ensemble, nous parvenions à relever le défi de sa mise en œuvre et de l'amélioration de l'inclusion financière en RDC.

Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI

Ministre des Finances



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

VISION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE	3
MOT DU MINISTRE DES FINANCES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	10
LISTE DES GRAPHIQUES.....	10
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	11
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	15
I.CONTEXTE	19
II. ETAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIÈRE EN RDC.....	23
1. Définition de l'Inclusion Financière	23
2. Cadre réglementaire et institutionnel du système financier congolais.....	23
3. Paysage du système financier congolais.....	25
4. Situation de l'inclusion financière.....	39
III. PROBLÉMATIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE EN RDC	49
1. Au niveau du Gouvernement :	49
2. Au niveau des Autorités de Régulation et de Contrôle :.....	49
3. Au niveau de la population :.....	49
4. Au niveau des Institutions financières :.....	50
Encadré 1 : Problématique liées au secteur des assurances.....	50
IV. STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE.....	55
1. Vision	55
2. Objectifs	55
3. Objectifs stratégiques	56
V. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION	61
1. Cadre institutionnel	61
2. Mesure.....	63
VI. PLAN D' ACTIONS.....	67
VII. RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION.....	85
ANNEXE 1 : INDICATEURS DE MESURE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE	89
ANNEXE 2 : PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION FINANCIÈRE (PNEF), PLAN D' ACTIONS.....	94
ANNEXE 3 : FEUILLE DE ROUTE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE.....	98

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Paysage du secteur financier congolais à fin 2022
Tableau 2 :	Points de service des institutions financières
Tableau 3 :	Situation des Etablissements de Monnaie Electronique
Tableau 4 :	Evolution des cartes par fonction
Tableau 5 :	Ventilation des cartes en circulation par technologie utilisée
Tableau 6 :	Opérateurs du marché des assurances
Tableau 7 :	Evolution du chiffre d'affaires du secteur des assurances par branche
Tableau 8 :	Evolution des paiements dans le système MULTIPAY
Tableau 9 :	Marché de l'assurance en Afrique subsaharienne, évolution des primes
Tableau 10 :	Densité d'assurance en Afrique
Tableau 11 :	Ciblage de la SNIF
Tableau 12 :	Les acteurs de l'inclusion financière en RDC

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Paysage du secteur financier de la RDC
Graphique 2 :	Evolution des principaux agrégats du secteur bancaire
Graphique 3 :	Total bilan du secteur bancaire et du secteur de la microfinance
Graphique 4 :	Couverture géographique des banques et institutions de microfinance
Graphique 5 :	Evolution des principaux agrégats du secteur de la microfinance
Graphique 6 :	Nombre de comptes du secteur bancaire et des Etablissements de Monnaie Electronique
Graphique 7 :	Points d'acceptation des paiements électroniques
Graphique 8 :	Taux de pénétration et densité de l'assurance
Graphique 9 :	Paysage du système national de paiement de la RDC
Graphique 10 :	Taux de bancarisation et taux d'inclusion financière
Graphique 11 :	Accès mobile
Graphique 12 :	Evolution du taux de pénétration
Graphique 13 :	Distributeurs automatiques par rapport aux pairs régionaux
Graphique 14 :	Crédits et Dépôts

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACB	Association Congolaise des Banques
ANIMF	Association Nationale des Institutions de Microfinance
APROCEC	Association Professionnelle des Coopératives d'Épargne et de Crédit
ARCA	Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances
ATM	Automated Teller Machine cf DAB
BCC	Banque Centrale du Congo
CENAREF	Cellule Nationale des Renseignements Financiers
CGAP	Groupe consultatif d'assistance aux pauvres
COOPEC	Coopératives d'Épargne et de Crédit
COPEMECO	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
DAB	Distributeur Automatique de Billets / ATM
DfID	The Department for International Development, UK
EMC	Entreprise de Micro-crédit
EME	Etablissements de Monnaie Electronique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds monétaire international cf IMF
FNM	Fonds National de la Microfinance
FPM asbl	Fonds pour l'Inclusion Financière (consortium bailleurs)
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale
IME	Institutions de monnaie électronique
IMF	Institution de micro-finance
INSS	Institut National de Sécurité Sociale (National Social Security Institute)
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau Germany
KYC	Know Your Customer (Connaître l'identité de son client)
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme
MAP	Rendre l'accès possible (Making Access Possible)
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	République Démocratique du Congo
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SADC	Southern African Development Community / Communauté de développement de l'Afrique australe
SFI	Société financière internationale
TIF	Taux d'inclusion financière
TB	Taux de bancarisation
UNCDF	UN Capital Development Fund / Fonds d'équipement des Nations unies



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La crise financière de 2008 avait conduit le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo (BCC) à mettre en œuvre d'importantes réformes dans le secteur financier et à commander des études auprès des partenaires au développement, notamment la Banque mondiale (*Evaluation du secteur financier réalisée en 2013 dans le cadre du programme Financial Sector Assessment Program/FSAP*) et l'UNCDF (*Diagnostic de l'inclusion financière réalisé en 2016 dans le cadre du processus Making Access Possible /MAP*), pour la consolidation de la stabilité du secteur financier et l'amélioration de l'inclusion financière.

La préservation de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes portant, notamment sur la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat, la monnaie électronique, la digitalisation de paiement des droits dus à l'Etat et la libéralisation du secteur des assurances, ont entraîné un changement du paysage financier en RDC.

Le nombre d'institutions évoluant dans le secteur financier est passé de 175 en 2009 à 287 en 2022. Sous l'effet de la monnaie électronique, le nombre de comptes dans le secteur financier a atteint 21,5 millions en 2022 contre 1,1 million en 2009.

En dépit de cette évolution positive, le niveau d'inclusion financière reste relativement faible. Le taux d'inclusion financière s'est situé à 38,5 % en 2022 contre une moyenne en Afrique subsaharienne de 55%. Le crédit au secteur privé équivaut à 7,5% du PIB alors que la moyenne en Afrique subsaharienne s'élevait déjà à 38 % en 2020. L'accessibilité des populations aux services financiers, déterminée par le taux de pénétration démographique, est de 2 points de service par 10.000 habitants en 2022.

Au niveau du secteur des assurances, bien que les primes aient été multipliées par 2,9 depuis l'entrée des nouvelles entreprises en 2019, la densité d'assurance et le taux de pénétration demeurent très faibles par rapport aux pays de la région.

Parmi les causes de l'exclusion, il y a lieu de citer principalement :

- l'éloignement des institutions et le coût des services financiers ;
- les contraintes infrastructurelles couplées à un écosystème de paiement peu développé ;
- le faible niveau d'éducation financière et de vulgarisation de l'argent mobile ;
- l'insuffisance des dispositions sur la protection des consommateurs des services financiers et la conduite du marché

Il est admis par tous que les produits et services financiers, lorsqu'ils sont accessibles, compétitifs et adaptés aux besoins quotidiens de la population, contribuent à renforcer le caractère inclusif de la croissance économique et favorisent la réduction de la pauvreté.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement se dote d'une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) dont la vision à l'horizon 2028 est : « **Améliorer l'accès aux produits et services financiers formels, abordables et adaptés ainsi que leur usage par la majorité de la population et des entreprises, particulièrement des MPME et ce, de manière socialement responsable** » .

Sur le plan quantitatif, le Gouvernement congolais se veut d'augmenter le taux d'inclusion financière de 38,5 % en 2022 à 65 % en 2028, tout en se concentrant sur les groupes relativement exclus, à savoir les résidents ruraux, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), les femmes et les jeunes. Dans le même ordre d'idées, la pénétration de l'assurance devrait atteindre 3 % au cours de cette même période.

Pour réaliser cette vision et atteindre ces cibles, la SNIF compte une série d'actions structurées autour de six objectifs stratégiques, à savoir : (i) Accès accru aux services et produits financiers ; (ii) Davantage de crédits aux ménages et aux petites et moyennes entreprises ; (iii) Utilisation accrue de l'argent mobile et autres services fintechs ; (iv) Education financière et protection des consommateurs ; (v) Infrastructures et institutions plus solides et (vi) Plus d'assurances adaptées aux particuliers et aux entreprises.

Considérant l'étendue du pays, un accent particulier est mis sur la digitalisation sur fond d'un renforcement de l'éducation financière et de la protection des consommateurs ainsi que des infrastructures du système de paiement.

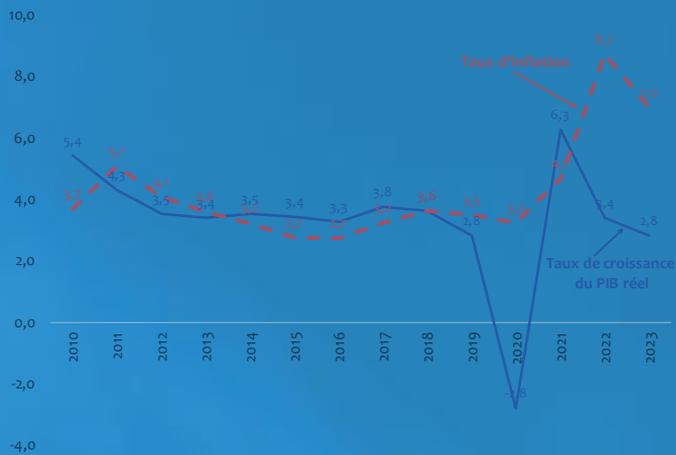
Ce document de stratégie, qui a été élaboré suivant une approche participative par une équipe multidisciplinaire, permettra d'assurer une coordination efficace et une meilleure synergie des interventions des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Pour assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des actions retenues, il est constitué un Comité de pilotage de la SNIF chargé, notamment d'édicter les grandes orientations stratégiques et rendre compte au Gouvernement. Ce Comité de pilotage est assisté par le Comité technique composé des experts du Ministère des Finances, des ministères sectoriels concernés, de la BCC, de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) et des associations professionnelles évoluant dans les secteurs bancaire et de la microfinance.

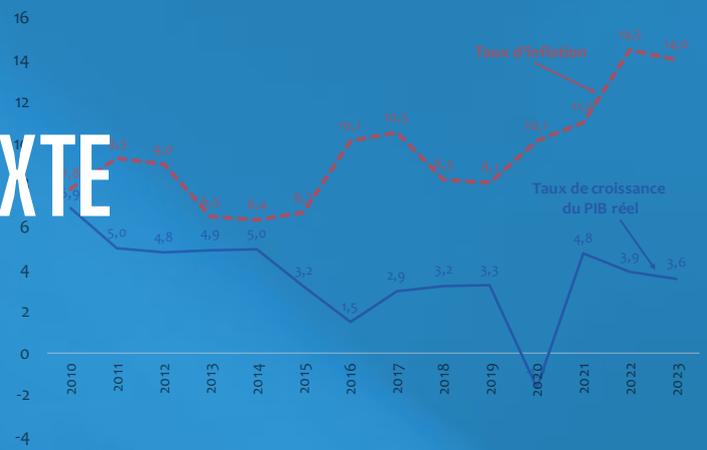
Le présent document est structuré en sept parties, à savoir : (i) Contexte ; (ii) Etat des lieux de l'inclusion financière en RDC ; (iii) Problématique de l'inclusion financière ; (iv) Stratégie nationale d'inclusion financière ; (v) Mise en œuvre et évaluation ; (vi) Plan d'actions et (vii) Risques et mesures d'atténuation.

CONTEXTE

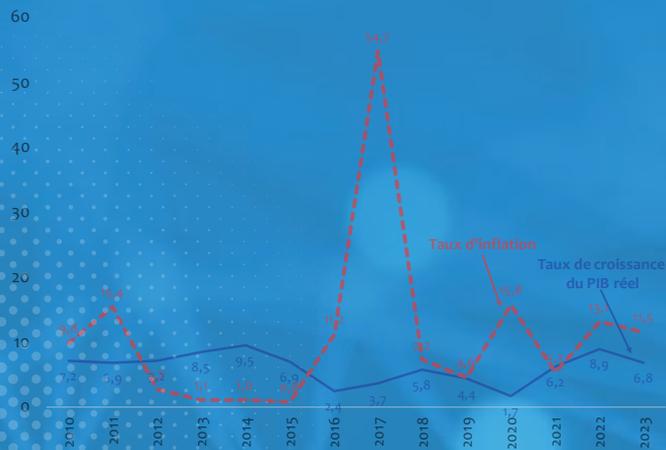
Croissance mondiale et inflation mondiale



Croissance du PIB réel et inflation en Afrique subsaharienne



Croissance du PIB réel et inflation en Rép. Dém. du Congo



I. CONTEXTE

L'environnement international demeure marqué par la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix des produits alimentaires et de l'énergie ainsi que sur le coût de la vie.

Selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait ralentir de 3,4 % en 2022 à 2,8 % en 2023, avant de remonter à 3 % en 2024. La flambée de COVID-19 en Chine a freiné la croissance en 2022, mais la récente réouverture décidée par les autorités chinoises permet d'envisager une reprise plus rapide que prévue. L'inflation mondiale devrait décliner de 8,7 % en 2022 à 7 % en 2023 et à 4,3 % en 2024, mais continuera à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017–2019) d'environ 3,5 %.

Au niveau de l'Afrique subsaharienne, la croissance économique devrait se situer autour de 3,6% en 2023, contre 3,9% en 2022 et 4,8 % en 2021. Le taux d'inflation devrait demeurer haut, suite au renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie.

Sur le plan national, la situation sécuritaire à l'est du pays ne favorise pas la réalisation des grands projets de développement dans cette partie du territoire national. En outre, elle constitue une source de dépassement budgétaire réduisant les marges de trésorerie nécessaires au financement des investissements et des réformes.

Par ailleurs, la remontée des cours des matières premières favorise l'augmentation de la production dans le secteur minier et l'accélération de la croissance économique. Le taux de croissance du PIB réel a atteint 8,9% en 2022, contre 6,2% en 2021 et une moyenne en Afrique subsaharienne de 3,9% en 2022.

Les réserves internationales se sont accrues, passant de USD 2,9 milliards à fin 2021 à USD 4,5 milliards à fin 2022, soit 8,2 semaines d'importation, renforçant la capacité de la BCC à intervenir sur le marché des changes en cas de chocs de grande ampleur.

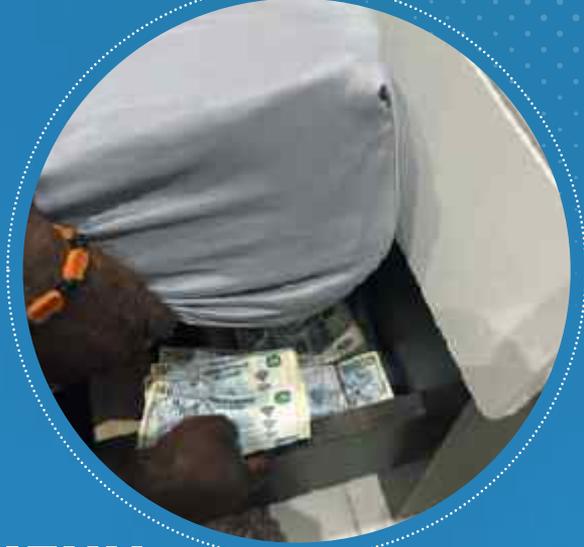
Toutefois, sous l'effet de l'envolée des prix du pétrole et des denrées alimentaires sur le plan international, des pressions inflationnistes continuent d'être fortes. Le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 5,3% en 2021 à 13,1% en 2022. Il est prévu qu'il oscille autour de 16,8% en 2023.

Avec une superficie de 2.345.410 km² et une population estimée à 109 millions d'habitants en 2022, la croissance demeure cependant peu inclusive. Plus de 70% de la population vit encore dans la pauvreté et la majorité évolue dans le secteur informel, en milieu rural et est exclue du secteur financier.

Ainsi, le Gouvernement a conclu un programme avec le FMI avec comme objectifs la consolidation de la stabilité monétaire, le renforcement du capital humain, l'amélioration du climat des affaires, la réduction du gap en infrastructures de base par des investissements

massifs dans le secteur stratégique de l'économie et l'amélioration de l'inclusion financière, le tout en vue de favoriser l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté.

La présente SNIF vient compléter ce Programme en précisant les actions que le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre pour améliorer l'inclusion financière.



ETAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIÈRE EN RDC



« Les gens ont besoin de services bancaires, non de banques »

Ranjit Sarai

II. ETAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIÈRE EN RDC

1. Définition de l'inclusion financière

» *Banque mondiale*

L'inclusion financière rend compte de la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables.

» *Banque africaine de développement (BAD)*

L'inclusion financière englobe toutes les initiatives visant à rendre des services financiers formels, disponibles, accessibles et abordables pour l'ensemble de la population. Cela requiert une attention particulière en faveur des segments de la population historiquement exclus ou mal desservis par le secteur financier formel.

» *Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP)*

Le CGAP définit l'inclusion financière comme une situation dans laquelle les ménages et les entreprises ont accès à des services financiers appropriés et peuvent les utiliser de manière effective.

» *République Démocratique du Congo*

L'inclusion financière consiste à favoriser l'accès équitable aux services financiers adaptés et abordables et leur utilisation par toutes les couches de la population et par les entreprises, particulièrement les MPEM, en vue d'améliorer leur bien-être et leur résilience.

2. Cadre réglementaire et institutionnel du système financier congolais

La volonté de consolider la stabilité du système financier et d'améliorer l'inclusion financière a conduit le Gouvernement à renforcer son cadre légal pour le conformer aux standards internationaux en cette matière. Ainsi, des nouveaux textes de lois ont été promulgués alors que certains ont été modifiés. A ce jour, le système financier congolais repose sur les textes de loi ci-après :

- Loi organique n°18/0217 du 13 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo qui confère à l'Institut d'Emission, en sus de la conduite de la politique monétaire, notamment la mission de veiller à la stabilité financière au travers de la surveillance du système financier congolais ;
- Loi n°002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Épargne et de Crédit ;
- Loi n°11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo;

- Loi n°15/003 du 12 février 2015 relative au crédit-bail ;
- Loi n° 15/005 du 17 mars 2015 portant Code des assurances qui consacre la libéralisation du secteur des assurances en RDC ;
- Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux systèmes de paiement et de règlement-titres qui comble les insuffisances qui entravent le développement harmonieux du secteur financier et introduit des innovations majeures se rapportant au fonctionnement des systèmes de paiement électronique et à l'utilisation des instruments de paiement ;
- Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit qui, à travers ses innovations par rapport à l'ancienne loi, vise à permettre d'éviter les défaillances bancaires et protéger de manière optimale les déposants et le système financier congolais ;
- L'Ordonnance-Loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique.

En sus de ces textes, la BCC a édicté une série d'instructions qui découlent essentiellement des textes de lois sus évoqués particulièrement les instructions 24 du 11 novembre 2011 relative à l'émission de la monnaie électronique et aux Etablissements de Monnaie Electronique et 42 du 09 mars 2020 relative aux règles applicables à la monétique en RDC ayant respectivement permis l'introduction dans l'écosystème financier congolais des nouveaux acteurs à savoir, les Etablissements de Monnaie Electronique et les fintechs sous l'appellation d'agrégateurs.

Par ailleurs, la BCC assure la réglementation et le contrôle des établissements de crédit, des sociétés financières, des prestataires des services connexes, des systèmes et des moyens de paiement tandis que l'ARCA veille sur le secteur des assurances.

Le Ministère des Finances est responsable de la politique du secteur financier et veille, en collaboration avec la BCC et l'ARCA, sur sa stabilité. Dans ce cadre, le Ministère des Finances et la BCC ont signé la Convention portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Stabilité Financière en République Démocratique du Congo le 23 novembre 2021, conformément à l'article 22 de la Loi organique n°18/027 du 13 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo.

Ce Comité, présidé par le Ministre des Finances, exerce la surveillance du système financier dans son ensemble, dans le but d'en préserver la stabilité et la capacité à assurer une contribution soutenable à la croissance économique.

En décembre 2021, l'ARCA a adhéré à ladite Convention, élargissant ainsi le champ d'activité du Comité de Stabilité Financière au secteur des assurances.

3. Paysage du système financier congolais

Le système financier formel est composé de 287 institutions¹, dont 108 établissements de crédit, 137 sociétés financières, 39 sociétés œuvrant dans le secteur des assurances, 2 caisses de sécurité sociale et un fonds de garantie.

Depuis 2019, le Gouvernement a créé un marché des titres de la dette publique intérieure qui repose essentiellement sur les Bons du Trésor et les Obligations du Trésor émis par le Ministère des Finances.

Les Bons du Trésor sont des titres négociables à court terme tandis que les Obligations du Trésor sont des titres négociables à moyen et long termes.

Outre les établissements de crédit et les sociétés financières, la RDC compte 23 Agrégateurs (fintechs), 2 opérateurs de système de paiement monétique agréés par la BCC ainsi qu'un réseau d'agents bancaires.

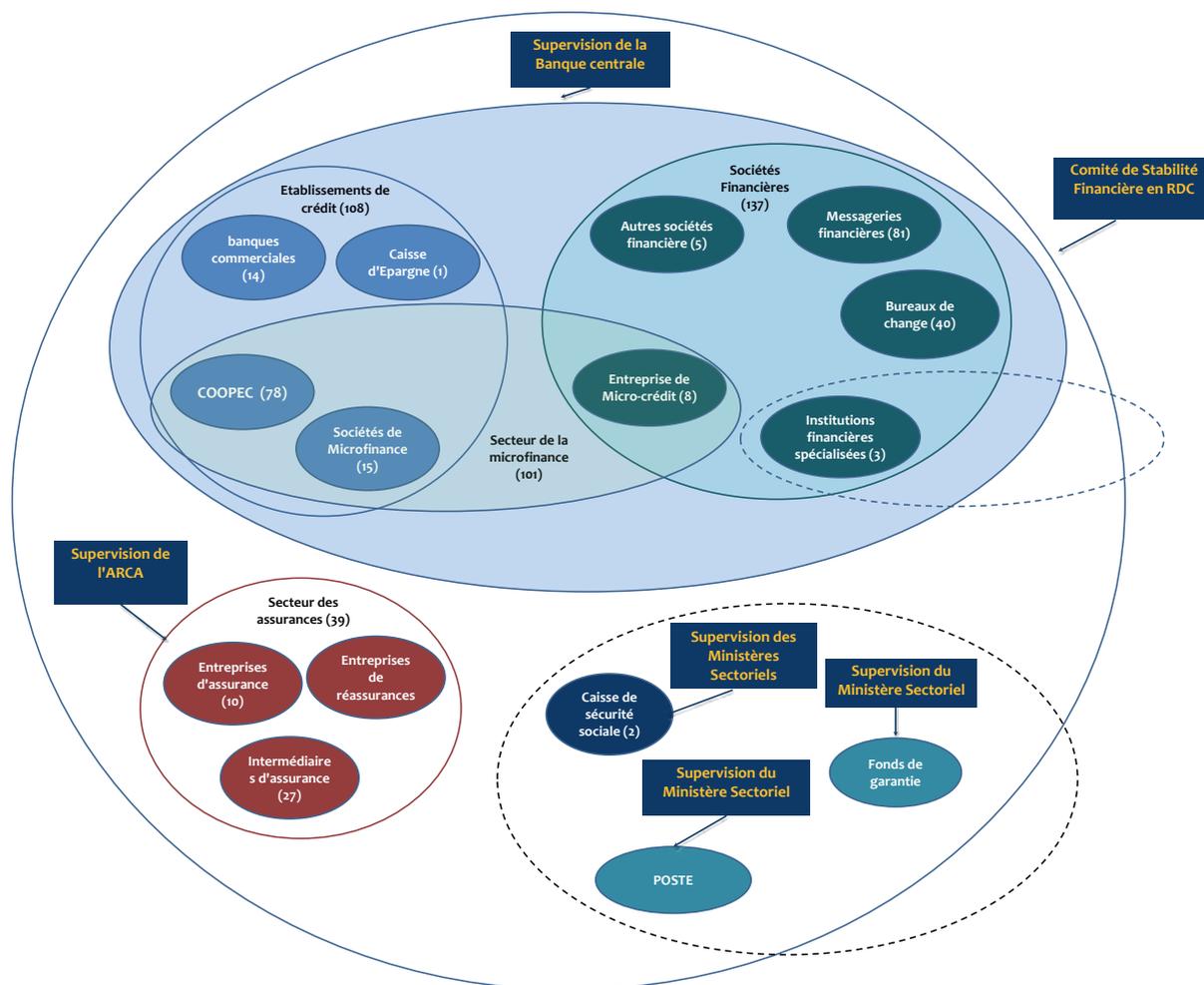
Tableau 1 : Paysage du secteur financier congolais à fin 2022

Institutions	Nombre
Etablissements de crédit	108
Banques	14
Coopératives d'Épargne et de Crédit	78
Sociétés de Microfinance	15
Caisse d'Épargne	1
Sociétés financières	137
Entreprise de Micro-crédit	8
Institutions financières spécialisées	3
Autres Sociétés financières	5
dont EME	4
Messageries financières	81
Bureaux de change	40
Secteur des assurances	39
Entreprises d'assurance	10
Entreprises de réassurances	2
Intermédiaires d'assurance	27
Caisse de Sécurité Sociale	2
Fonds de garantie publique (FOGEC)	1
Total	287

Source : BCC et ARCA

¹ Pour éviter la double comptabilisation, ce total n'inclut pas deux banques qui commercialisent des produits d'assurances sur la liste d'intermédiaires d'assurance.

Graphique 1 : Paysage du secteur financier de la RDC



A. Secteur bancaire

Le secteur bancaire congolais compte 14 banques en activité avec un réseau d'exploitations composé de 445 points de service dont 371 agences et 74 guichets avancés.

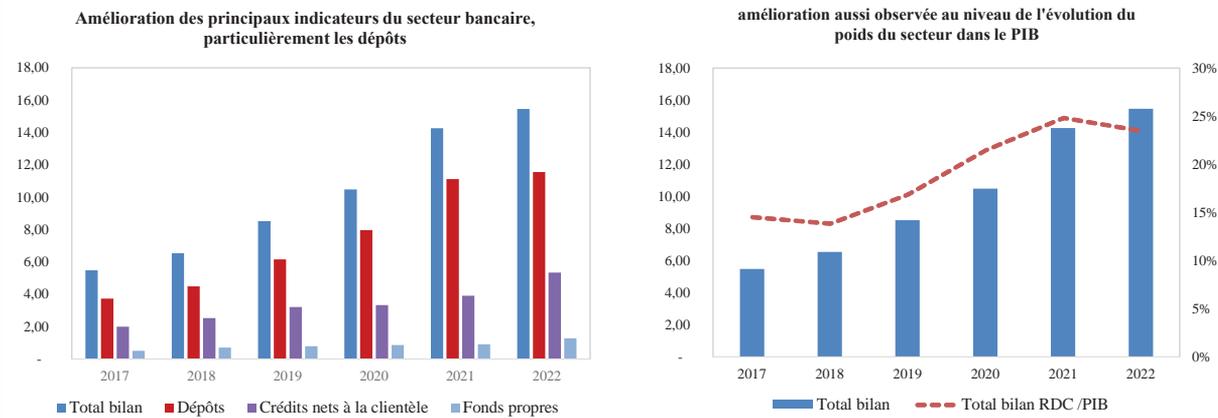
Du point de vue du volume d'activités, il domine largement le système financier avec un total des actifs représentant actuellement 97 % des actifs du secteur financier (contre 95 % en 2013).

A la faveur de l'accélération de l'activité économique, le secteur bancaire connaît une croissance remarquable depuis quelques années. Le total du bilan du secteur est passé de 15% du PIB en 2017 à 24 % du PIB en 2022.

S'agissant des ressources des banques, elles sont composées principalement des dépôts qui représentent 75 % du total du passif alors que les fonds propres tournent autour de 8%.

Ces dépôts sont, pour l'essentiel, constitués en devises à près de 85 % et à court terme à près de 80 %.

Graphique 2 : Evolution des principaux agrégats du secteur bancaire
(en milliards de USD, sauf indication contraire)



Source : BCC

En dépit de l'évolution positive des activités, le secteur bancaire congolais apparaît peu développé comparé à la moyenne des pays à faible revenu de l'Afrique subsaharienne dont le total des actifs atteint 43,4 % du PIB.

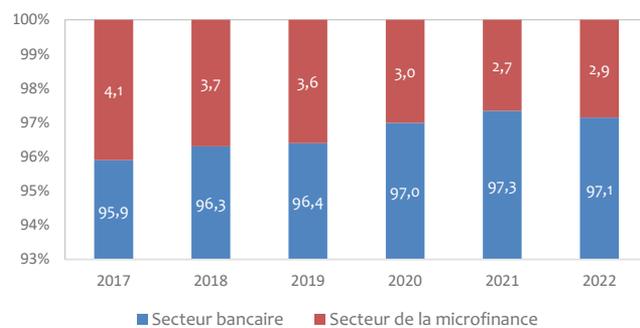
Sur le plan géographique, le faible niveau de développement des infrastructures de base ne favorise pas l'implantation des banques dans certains territoires du pays quand bien même l'activité économique pouvait le justifier. Ainsi, les activités du secteur bancaire sont fortement concentrées. Depuis 2019, plus de 95% des crédits ont été accordés dans six provinces et plus de 95% des dépôts ont été effectués dans sept provinces.

B. Secteur de la microfinance

Le secteur financier congolais compte 101 institutions de microfinance, dont 78 coopératives d'épargne et de crédit, 15 sociétés de microfinance et 8 entreprises de micro-crédit.

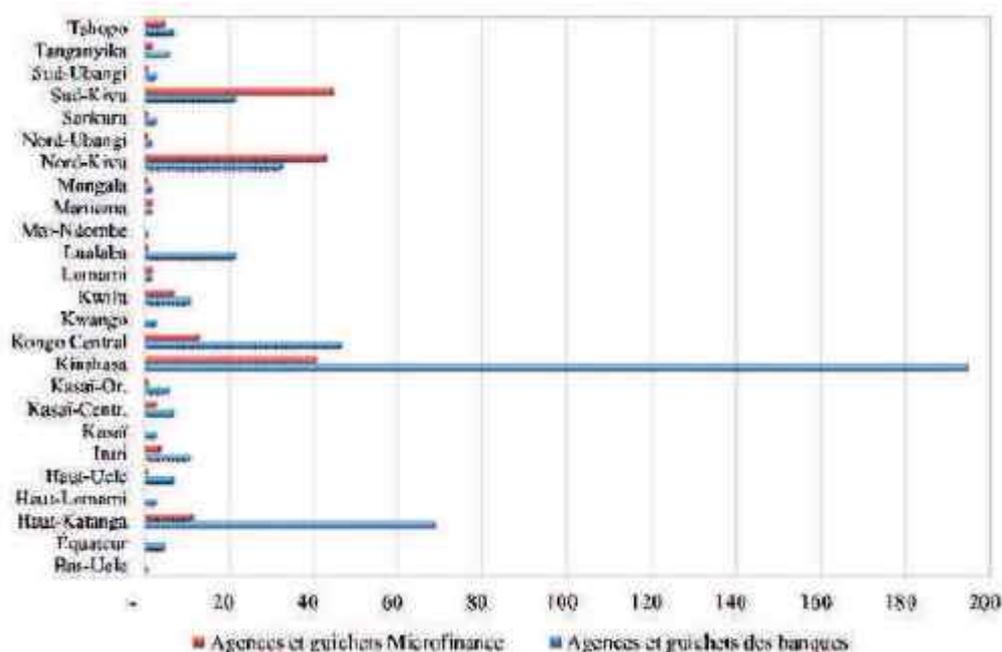
En dépit de leur nombre plus important par rapport aux banques, les institutions de microfinance comptent moins de points d'exploitation (186) que les banques (445) et ne représentent qu'un faible pourcentage des actifs du secteur financier, soit environ 3%.

Graphique 3 : Total bilan du secteur bancaire et du secteur de la microfinance
(2017 - 2022, en pourcentage)



Source : BCC

Graphique 4 : Couverture géographique des banques et institution de microfinance, 2022



Source : BCC

En outre, la couverture géographique des institutions de microfinance est inégale et se concentre dans les mêmes provinces que les banques, trois provinces (Kinshasa, Nord-Kivu et Sud-Kivu) regroupant à elles seules près de 70 % des institutions.

Par ailleurs, le rythme de croissance du total des actifs du secteur de la microfinance (15% en moyenne entre 2017 et 2022) est en moyenne faible par rapport à celui du secteur bancaire (23% au cours de la même période), ce qui traduit une perte de parts du marché pour le secteur de la microfinance. Le rapport 2022 d'évaluation du secteur financier de la Banque mondiale² cite entre autres raisons ce qui suit : (i) le modèle économique de certaines banques qui présente plusieurs similitudes avec celui des IMF, (ii) l'étroitesse du secteur formel et (iii) le faible taux de bancarisation qui a poussé certaines banques à s'intéresser aux opportunités de marché offertes par le secteur de la microfinance.

Le secteur de la microfinance est relativement concentré : entre 2013 et 2020, la part de marché des cinq plus grandes IMF est passée de 33 à 53%, avec un pic de près de 57% en 2017. En 2016, par exemple, le leader du marché détenait à lui seul environ 40 % des actifs du secteur, 54 % du marché du crédit et 28 % du marché des dépôts. Ces parts du marché se sont depuis érodées en raison, entre autres, de la croissance des activités des autres institutions.

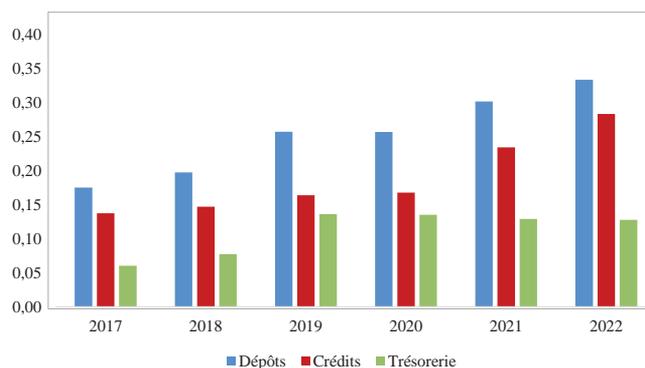
Quant à l'évolution du portefeuille de crédit, il a enregistré une croissance de 21% en 2022 pour atteindre USD 283,5 millions contre USD 234,3 millions en 2021 et USD 168 millions en 2020.

² Rapport d'évaluation du secteur financier de la Banque mondiale Janvier 2023, page 16.

Il y a lieu de signaler une amélioration de la qualité du portefeuille de prêt en 2021, attestée par le Portefeuille à risque à plus de trente jours (PAR30) du secteur qui s'est établi à 6,2 % venant de 10,8 % en 2020, contre la norme de 5% fixée par la BCC.

Le secteur a également poursuivi sa croissance en termes de mobilisation de l'épargne, laquelle est passée de USD 256,97 millions en 2020 à USD 301,24 millions en 2021 avant d'atteindre USD 333,76 millions en 2022, soit une progression de 29,9 % entre 2020 et 2022.

Graphique 5 : Evolution des principaux agrégats du secteur de la microfinance (2017 - 2022, en milliards de USD)



Source : BCC

C. Réseau des agents bancaires

L'agent bancaire est défini, dans l'Instruction n°29 de la BCC aux établissements de crédit et aux institutions de microfinance, comme une personne physique ou morale exerçant une activité commerciale qui agit au nom et pour compte de l'assujetti (établissements de crédits et sociétés financières) lorsqu'il réalise des opérations bancaires.

Les institutions financières font usage des agents bancaires pour les opérations hors de leurs agences et guichets, lesquels permettent de sécuriser ainsi les opérations effectuées et rapprochent les institutions financières de leurs clients sur leur lieu de travail ou d'affaires.

En 2022, les banques et les institutions de microfinance ont détenu un réseau de 11 431 agents bancaires, dont 84,9 % détenus par les banques.

Tableau 2 : Points de service des institutions financières (2018 - 2022)

	2018	2019	2020	2021	2022
Agences et Guichets	615	602	629	631	658
Banques	445	430	453	445	472
Microfinance	170	172	176	186	186
Agents bancaires	5.563	5.859	7.155	8.178	11.431
Banques	4.186	4.245	5.497	6.453	9.706
Microfinance	1.377	1.614	1.658	1.725	1.725

Source : BCC

D. Etablissements de Monnaie Electronique

Compte tenu des problèmes d'infrastructures routières et énergétiques auxquels le pays est confronté et en vue d'accélérer l'accès aux services financiers, la BCC a mis en place un cadre réglementaire qui intègre les spécificités des services financiers numériques, à travers notamment la publication des textes suivants :

- Instruction n° 24 du 11 novembre 2011, relative à l'émission de monnaie électronique et aux Etablissements de Monnaie Electronique (EME) ;
- Instruction n° 29 du 28 juin 2016 relative à l'activité des agents bancaires qui a l'avantage de désengorger les agences et guichets, de rapprocher les services à leur clientèle, de réduire le coût des services et les charges pour les institutions financières et de transport pour les clients.

A ce jour, le secteur financier compte quatre Etablissements de Monnaie Electronique (EME), tous créés par des sociétés de télécommunication.

Tableau 3 : Situation des Etablissements de Monnaie Electronique
(2017 - 2022, en millions)

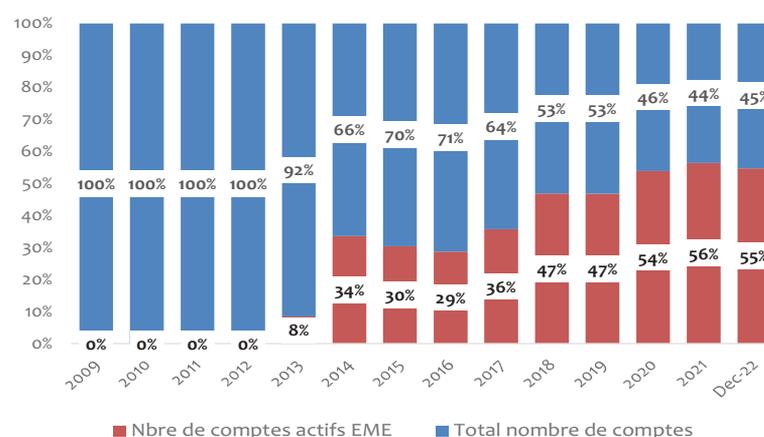
Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre de clients enregistrés	22,6	22,5	21,6	21,1	31,2	37,3
Nbre de clients actifs	3,3	5,7	6,5	8,9	10,4	11,8
Volume des transactions	33,9	462,3	551,9	776,9	1.029,8	1.310,3
Valeur des transactions (en millions USD)	234,6	6.096,9	7.214,2	10.162,7	14.503,5	20.427,3
Val. Trans/Vol. Trans (en USD)	6,9	13,2	13,1	13,1	14,1	15,6

Source : BCC

Au 31 décembre 2022, le secteur des EME a enregistré 37,3 millions de clients, dont 11,8 millions d'utilisateurs actifs pour une valeur de transactions globales de l'équivalent en franc congolais de USD 20,4 milliards.

Au niveau du système financier dans son ensemble, l'impact de la monnaie électronique sur le total des comptes est considérable. La part des comptes détenus par les établissements de monnaie électronique dans le total des comptes est passée de 8% en 2013 à 55 % 2022.

Graphique 6 : Nombre de comptes du secteur bancaire et des Etablissements de Monnaie Electronique
(2013 - 2022, en pourcentage)



Source : BCC

E. Secteur de la Fintech

A fin 2022, la RDC compte 23 agrégateurs agréés par la BCC dont la majorité offre des solutions d'encaissement telles que les paiements sur les sites de e-commerce et l'acceptation des instruments de paiement électronique sur TPE.

Le niveau d'activité des agrégateurs reste faible comparativement au potentiel du marché en développement dominé par 4 agrégateurs traitant un volume de 6,7 millions d'opérations pour une valeur de USD 90 millions à fin décembre 2022.

Par ailleurs, la BCC a identifié 63 entités non autorisées ayant conclu des contrats de fourniture des services de paiements avec les institutions financières pour la fourniture des passerelles de paiement, des solutions monétiques et des canaux d'acceptation.

F. Moyens de paiement

Le paysage des paiements de détail reste très dominé par l'utilisation des espèces, à la fois en monnaie locale et en dollar américain, avec un accès limité aux services financiers formels. Cette situation induit des coûts importants pour l'économie du pays et un grand nombre de risques. Outre les lacunes dans l'offre des services financiers digitaux, en termes notamment de disponibilité, d'ergonomie et de coûts, cette situation est un héritage (i) des années 90 caractérisées par l'hyperinflation, (ii) du caractère largement informel de l'économie et de son niveau de dollarisation très élevé, (iii) de la méfiance et de la faible éducation financière de la population et est perpétuée par un cadre de protection du consommateur insuffisant.

Cet état de fait est exacerbé par le rôle prépondérant que joue le dollar dans l'économie. En effet, la « dollarisation » de l'économie se traduit par le fait que plus de 90% de l'activité bancaire se fait en dollar (95% des prêts bancaires et plus de 91% des dépôts sont libellés en dollar américain). La domination du dollar américain est également confirmée par le fait que les billets en franc congolais en circulation en 2022 s'élevaient à FC 3.796, 9 milliards soit seulement USD 1,9 milliard ou USD 20,5 par habitant. L'utilisation intensive de dollars, qui doivent être convertis en monnaie locale en de nombreux points d'interaction au cours du cycle de vie des transactions, impose aux consommateurs et aux MPEM un coût énorme qui est difficile à quantifier, entravant ainsi l'efficacité des systèmes de paiement et minimisant les revenus disponibles.

Au plan des moyens de paiement électronique et scripturaux, la monnaie électronique s'impose comme le principal instrument de paiement de détail. A fin décembre 2022, la monnaie électronique émise par les EME a enregistré 37,3 millions d'utilisateurs contre 31,2 millions inscrits une année plus tôt. Le taux d'actifs, c'est-à-dire les clients qui ont utilisé la monnaie électronique au cours des 90 derniers jours, a progressé de 13,35 %, pour concerner 11,8 millions de clients au terme de l'exercice 2022.

Quant aux cartes bancaires, l'évolution notée semble ralentir comparativement à l'adoption du portemonnaie électronique.

En 2022, le marché a émis près de 286.875 cartes contre un niveau d'émission de 223.835 en 2021. Le nombre des cartes prépayées a connu une progression de 26,3%, passant de 16.975 en 2021 à 21.443 cartes en 2022. Les cartes prépayées sont utilisées dans la plupart des cas pour les transactions internationales.

Tableau 4 : Evolution des cartes par fonction (flux annuel)
(2020 - 2022, situation cumulée)

Carte par fonction	2020	2021	2022	Variation 2022 - 2021
Carte de débit	142.555	168.399	217.484	29,14%
Carte de crédit	13.914	17.738	22.681	27,86%
Carte prépayée	13.729	16.975	21.443	26,32%
Autres	96	20.723	25.267	21,92%

Source : BCC

A fin décembre 2022, on dénombre 1.361.131 cartes en circulation dont la répartition par technologie utilisée se présente comme suit : carte à bande magnétique (45,77%), cartes sans contact (36,54%), carte à puce (17,39%) et cartes virtuelles (0,29%).

La BCC avait levé l'option d'un retrait progressif des cartes à bande magnétique sur le marché étant donné la forte exposition au risque de contrefaçon adossé à cet instrument.

Tableau 5 : Ventilation des cartes en circulation par technologie utilisée
(2019 - 2022, situation cumulée)

Cartes par technologie	2019	2020	2021	2022	Variation 2021 à 2022
Cartes sans contact	155.070	184.960	747.778	497.438	-33%
Cartes à bande magnétique	424.716	431.783	496.631	623.029	25%
Cartes à puce	260.812	245.560	209.541	236.707	13%
Cartes virtuelles	98	9.581	1.677	957	136%
Total	840.696	871.884	1.455.627	1.358.131	

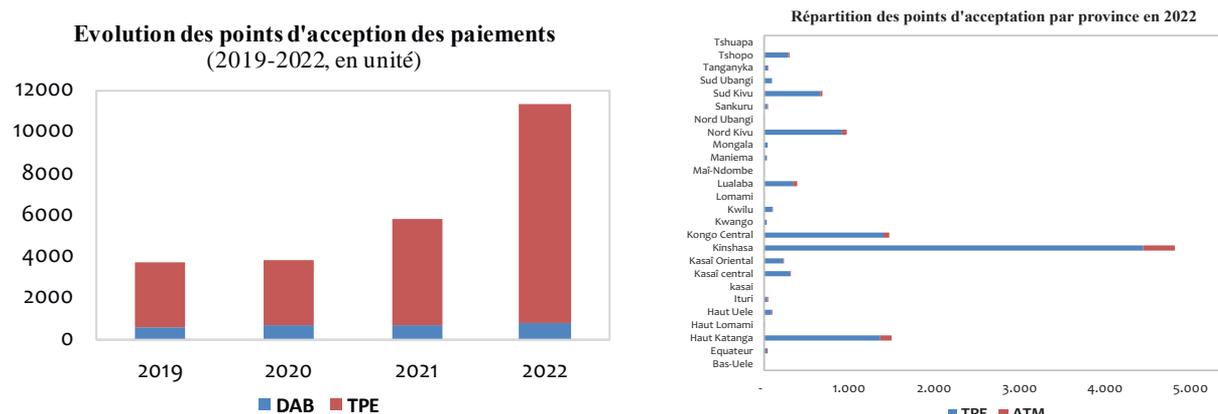
Source : BCC

En ce qui concerne l'utilisation des autres instruments de paiement, il est souligné l'évolution des instructions de paiement via le circuit interbancaire en l'occurrence le système Automatic Clearing House (ACH). A ce titre, l'exercice 2022 reste dominé par le virement représentant plus de 87% des échanges, suivi par le chèque avec 13% des échanges. A ce jour, le prélèvement reste inutilisé dans la composante ACH.

G. Points d'acceptation des paiements électroniques

A fin 2022, la RDC a compté 11.397 points d'acceptation des paiements électroniques dont 817 DAB et 10.580 TPE. Sur le plan géographique, 6 provinces enregistrent le plus grand nombre des points d'acceptation (86%), à savoir : Kinshasa (4.817, soit 42%), le Haut-Katanga (1.499, soit 13%), le Kongo Central (1.472, soit 13%), le Nord Kivu (974, soit 9%), le Sud-Kivu (689, soit 6%) et le Lualaba (394, soit 3%). La province de la Tshuapa ne dispose d'aucun point d'acceptation des paiements électroniques.

Graphique 7 : Points d'acceptation des paiements électroniques



Source : BCC

Du côté des TPE, le nombre total de ces terminaux est de 10.580 unités. Les 5 plus grandes concentrations des TPE par province sont réparties comme suit : Kinshasa (4.445), le Kongo Central (1.405), le Haut Katanga (1.366), le Nord Kivu (919) et le Sud Kivu (664). Les provinces du Kasai et de la Tshuapa ne disposaient d'aucun TPE en 2022.

H. Secteur des assurances

La promulgation de la Loi n°15/005 portant Code des assurances en mars 2015 avait mis fin au monopole qui caractérisait le secteur des assurances en RDC depuis plusieurs années.

Cependant, les premiers agréments aux nouveaux opérateurs d'assurances n'ont été accordés qu'en mars 2019 après la création de l'ARCA. Depuis lors, le marché congolais des assurances est en constante croissance tant en nombre d'opérateurs actifs, qu'en volume de primes émises.

Le Code des assurances reconnaît deux groupes d'opérateurs d'assurances : les entreprises d'assurances et de réassurances, et les intermédiaires d'assurances.

Au 31 décembre 2022, le secteur des assurances comptait 41 opérateurs d'assurances, dont 10 entreprises d'assurances, 29 intermédiaires d'assurances et 2 entreprises de réassurances régionales.

Tableau n°6 : Opérateurs du marché des assurances

Groupes d'opérateurs	Nombre
Entreprises d'assurance	10
Sociétés d'assurances non-vie	7
Société d'assurances vie	3
Entreprises de réassurance	2
Intermédiaires d'assurances	29
Courtiers personnes morales	22
Courtiers personnes physiques	2
Banques	2
Gestionnaires d'assurance maladie	1
Agents généraux d'assurances	2
Total général	41

Source : BCC

Dominé par la branche non-vie (Incendie, Accidents et Risques Divers), le marché des assurances congolais est en progression avec un taux de croissance de 35,2% de 2021 à 2022, portant ainsi le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 à USD 291,8 millions contre USD 215,8 millions l'année précédente.

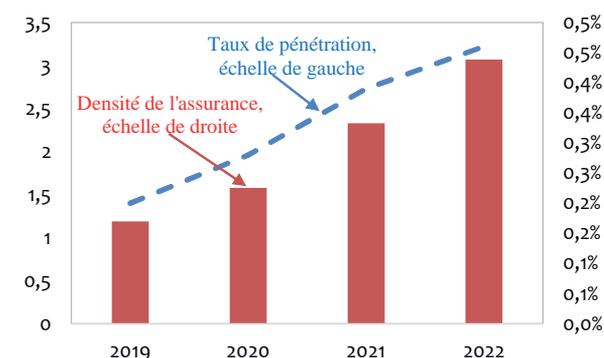
Tableau 7 : Evolution du chiffre d'affaires par branche
(2019 - 2022, en millions de USD)

Branche	2019	2020	2021	2022	Taux de croissance 2021/2020	Taux de croissance 2022/2021
Assurances non-vie (IARD)	101,79	137,85	208,62	280,05	51%	34%
Assurance vie	0,01	1,24	7,19	11,7	480%	63%
TOTAL	101,8	139,09	215,81	291,75	55%	35%

Source : ARCA

Le taux de pénétration et la densité ont connu une légère évolution depuis 2019. Indiquant dans quelle mesure le secteur des assurances contribue à l'économie nationale congolaise, le taux de pénétration a atteint 0,46% en 2022 contre 0,39% l'année précédente, tandis que la densité qui mesure la consommation des produits d'assurance par habitant est passée d'USD 2,34 à USD 3,07.

Graphique 8 : Taux de pénétration et densité de l'assurance



Source : ARCA

I. Point sur les infrastructures des systèmes de paiement

» Contexte général

La RDC a amorcé depuis 2002 un vaste chantier de réformes du secteur financier national, étant entendu qu'un système financier performant contribue efficacement à la croissance économique. L'un des volets de cette réforme a porté sur la modernisation des systèmes de paiement.

Le rôle des systèmes de paiement est de faciliter la circulation de la monnaie, notamment sous forme scripturale et électronique en encadrant : (i) les paiements de différentes transactions entre les particuliers et les fournisseurs des biens et services ; (ii) les paiements entre établissements financiers pour rapprocher leurs positions les uns envers les autres au regard des instructions de paiement de leurs clients ou pour comptes propres et (iii) les transferts de fonds entre établissements financiers, en vue d'assurer leur bonne fin et la baisse de coût de transactions.

» Cadre légal et réglementaire

Des réformes du cadre légal et réglementaire régissant le secteur financier congolais ont été réalisées dans le cadre de la réforme du secteur financier national. En effet, la loi n°18/019 relative aux systèmes de paiement et de règlement-titres a été promulguée le 09 juillet 2018 pour combler les insuffisances qui entravaient le développement harmonieux du secteur financier et introduit des innovations majeures se rapportant, d'une part, au fonctionnement du système de paiement électronique et, d'autre part, aux instruments de paiement. Des dispositions sur la protection des consommateurs dont le droit au compte et à l'accès aux services financiers ont été prises en compte par cette loi.

Par ailleurs, la BCC a publié en 2011, l'Instruction n°24 relative à l'émission de la monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique afin d'encadrer l'activité des Etablissements de Monnaie Electronique qui constitue un levier majeur de l'inclusion financière en RDC.

Considérant la nécessité d'assurer l'interopérabilité des infrastructures monétiques et de normaliser la carte de paiement et les canaux d'acquisition des opérations de paiement électronique en RDC, la BCC a publié l'Instruction n°42 du 09 mars 2020 relative aux règles applicables à la monétique en RDC, ayant permis l'introduction d'une nouvelle catégorie d'acteurs du domaine de la Fintech, baptisée agrégateur.

S'agissant de l'aspect sécurité, les dispositions de l'instruction susmentionnée permettent à la BCC de s'assurer notamment de l'intégrité des technologies mises en place et des mécanismes de gestion de plainte de la clientèle en vue de la protection des consommateurs des services financiers.

» Infrastructures de paiement

■ Infrastructures de marché financier

Concernant les infrastructures de marchés financiers, un Système de Transfert Automatisé (ATS) a été mis en place en RDC depuis septembre 2017 composé de deux systèmes de

paiement : (i) le sous-système automatisé de compensation d'ordres de paiement, destiné aux paiements de masse et (ii) le sous-système automatisé de règlement brut en temps réel baptisé SAREC, destiné au règlement des opérations urgentes ou de gros montants (supérieures à l'équivalent en francs congolais de 25.000 dollars).

Le système ATS assure la circulation rapide et sûre de la monnaie centrale entre les participants. A fin décembre 2022, quinze (15) banques commerciales et la BCC sont participants directs dans cette plateforme d'importance systémique. Le nombre total d'opérations réglées à travers le système ATS a atteint son niveau le plus élevé de 390.934 ordres de paiement pour une valeur globale de FC 59.801 milliards à fin 2021.

Le montant des paiements échangés via cette plateforme de paiement interbancaire de montants élevés et de paiement de masse est à fin 2021 de l'ordre de 437,20% du PIB contre 288,91% en 2020.

■ Plateformes monétiques

Dans le domaine de la monétique, outre les plateformes monétiques privatives des institutions financières, le paysage congolais compte deux systèmes de paiement monétique, à savoir MULTIPAY qui est un système privé de 3 banques et MOSOLO qui est le Switch monétique national.

En effet, les transactions en monnaie nationale du système MULTIPAY ont atteint un volume de 308.053 opérations pour une valeur de FC 30,1 milliards contre un niveau de 1.798.101 opérations traitées pour une valeur de FC 76,2 milliards enregistrés une année plus tôt.

Pour leur part, les transactions en dollar ont atteint 44.801 ordres de paiement pour une valeur de USD 37,2 millions contre un volume de 870.618 paiements effectués pour une valeur de USD 112,9 millions.

Tableau 8 : Evolution des paiements dans le système MULTIPAY

Indicateurs	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Nbre des transactions DAB et TPE	270.054	1.798.101	308.053	-82,86%
Valeur des transactions DAB/TPE (en milliards de FC)	20,32	76,19	30,06	-60,54%
Nbre des transactions DAB et TPE	229.971	870.618	44.801	-94,85%
Valeur des transactions DAB/TPE (en millions de USD)	31,95	112,91	37,18	-67,07%

Source : BCC

Il ressort de ces statistiques que les porteurs des cartes ont plus tendance à retirer des espèces que d'effectuer des opérations de paiement dans le circuit formel. Cet état de choses s'explique par le faible déploiement du réseau d'acceptation des paiements par carte.

MOSOLO est le système de paiement monétique national traitant les opérations par carte et par monnaie électronique, couplé à un centre de personnalisation des cartes de paiement mis en place au mois de décembre 2020, en tant que vecteur de transparence et instrument d'intégration de tous les prestataires de services de paiement autour d'une plateforme commune, pour une interopérabilité globale, en vue de booster l'inclusion financière en RDC et promouvoir le cash light society.

Ce système reste sous-utilisé par les participants et fonctionne largement en deçà du potentiel de traitement des instructions par carte et par monnaie électronique.

En effet, au 31 décembre 2022, après deux ans d'exploitation, le taux de participation des prestataires des services de paiement au système de paiement Mosolo est de moins de 5%, soit 5 banques et une institution de microfinance. En dépit du fonctionnement régulier du Switch monétique national, force est de constater que son activité reste extrêmement faible n'ayant traité que 1.018 transactions par carte depuis son lancement au mois de décembre 2020. Le Switch monétique national peine à saisir l'opportunité de devenir une plateforme de référence en tant que fleuron de l'industrie monétique en RDC, suite notamment à l'absence des établissements de monnaie électronique et de messageries financières.

La stratégie arrêtée par l'opérateur du réseau Mosolo pour impulser le volume des transactions sur cette plateforme passe par l'urgence pour la BCC de finaliser le processus de mise en place du cadre de gouvernance du Switch monétique national.

■ *Identifiant unique*

Compte tenu du contexte d'identification en RDC, à savoir de la structure compliquée des noms (noms, post nom, prénom) et des domiciles variables, il est prévu la mise en place d'un identifiant financier unique, par voie biométrique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Centrale des incidents de paiement, de la modernisation de la Centrale des Risques et la création des Bureaux d'information de crédit afin de renforcer la sécurité et la confiance dans l'utilisation des instruments de paiements, pour booster l'inclusion financière et l'intégrité du système financier.

» *Défis à relever*

De nombreux défis se rapportant à la numérisation des paiements sont à relever pour accroître de manière significative l'inclusion financière en RDC et favoriser une croissance économique inclusive. Les défis majeurs dans le secteur des paiements sont entre autres de :

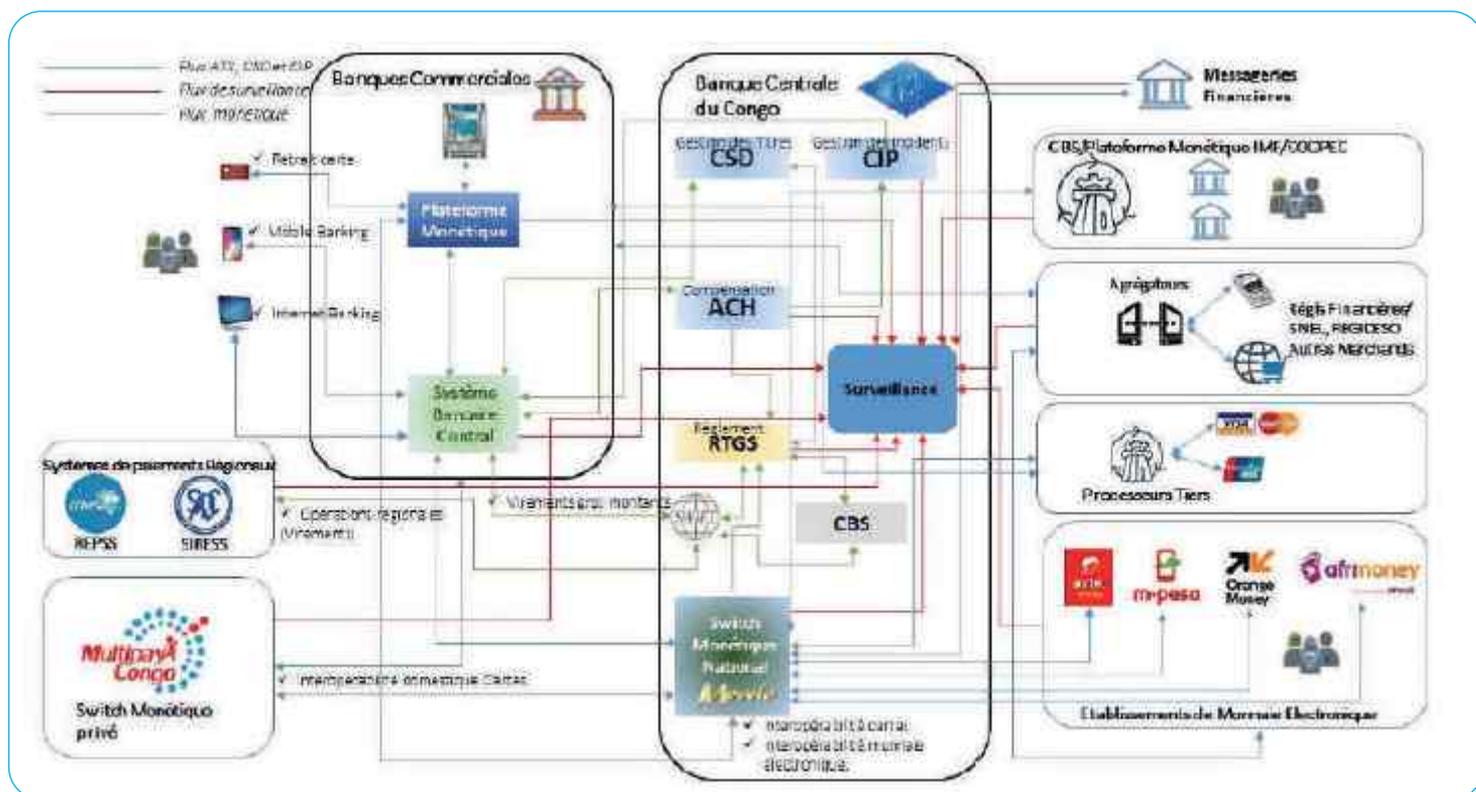
- identifier de manière unique tous les détenteurs des comptes et porte-monnaie électronique sur base de la biométrie ;
- mettre en œuvre l'authentification à double facteurs lors de l'exécution des paiements ;
- accorder aux acteurs de l'écosystème de paiement les moyens d'offrir une expérience client aux standards internationaux, des portefeuilles digitaux, des moyens d'acceptation et des plateformes de paiement numériques en toute sécurité ;

- mettre en place un portail unique de paiement offrant notamment la possibilité d'accepter les paiements des taxes de l'Etat, services publics et transport en commun par carte et par monnaie électronique à travers tout type de technologie moderne de paiement (QR code, NFC, Biométrie etc.) ;
- promouvoir l'émission de la carte de paiement nationale Mosolo et du porte-monnaie électronique national à travers une instruction et/ou un arrêté du ministère ayant en charge les finances, pour faciliter l'acceptation des paiements des recettes de l'Etat, services publics et autres paiements marchands par monnaie électronique et carte dans l'ensemble de l'écosystème (Application web et mobile, TPE, QR code, DAB/GAB), pour conserver une plus grande partie de la masse monétaire dans le système financier et réduire le coût économique des espèces ;
- renforcer la cyber-résilience du secteur financier congolais à travers l'identification des risques, l'évaluation des risques et la mise en place des mesures de contrôle des risques inhérents au secteur de paiement digital.

➤ **Pistes de solution**

- Introduire un nouveau programme de carte prépayée Mosolo et de porte-monnaie électronique national qui sert à la fois de paiement et de carte biométrique d'identité nationale;
- Opérationnaliser le Switch monétique national pour garantir l'interopérabilité des paiements ;
- Booster l'utilisation des instruments de paiement électroniques (carte et porte-monnaie électronique) ;
- Développer un large réseau d'acceptation de paiement notamment à travers les fintechs (agrégateurs) ;
- Mettre en place à la BCC, une plateforme de surveillance des systèmes et services de paiement afin de renforcer le dispositif LBC/FTP de la RDC ;
- Connecter tous les acteurs du marché dont les établissements de monnaie électronique et les agrégateurs au Switch monétique national afin de garantir l'interopérabilité des services de paiement.

Graphique 9 : Paysage du système national de paiements de la RDC



4. Situation de l’inclusion financière

Suite à la mise en œuvre des réformes dans le secteur financier, y compris celles recommandées par la Banque mondiale à l’issue de l’évaluation du secteur financier de 2013 et celles reprises dans la feuille de route MAP (Voir annexe 3), l’inclusion financière en RDC a connu une amélioration au cours de ces dernières années comme l’attestent certains indicateurs d’accès et d’utilisation. Cependant, les différents taux observés traduisent encore un niveau très élevé d’exclusion financière, laissant des millions d’individus et des milliers de MPEM dans l’impossibilité de bénéficier des avantages du système financier.

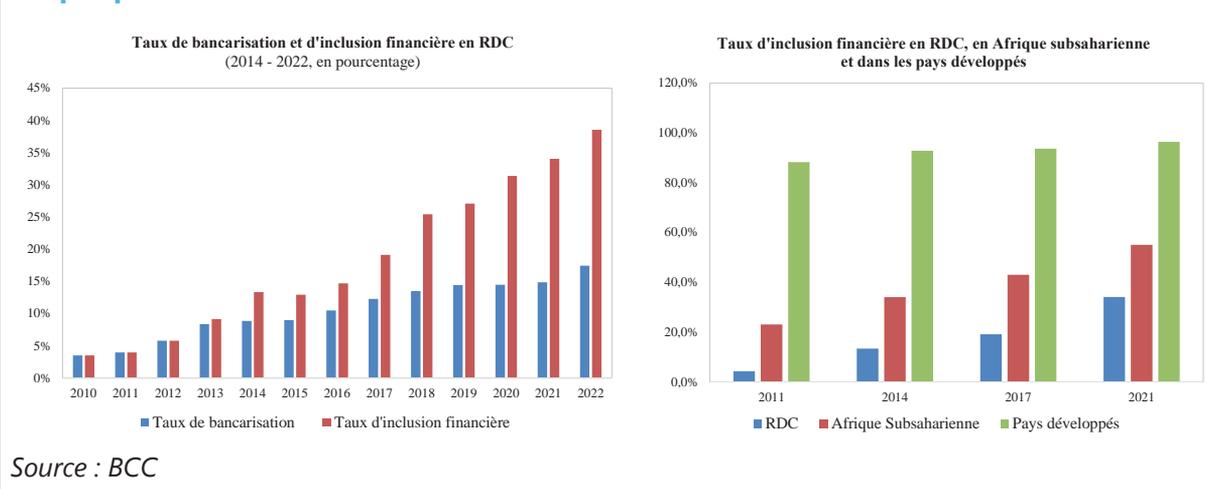
Le faible niveau de développement des infrastructures de base dans le secteur de transport, de l’énergie et de la communication dans un pays vaste comme la RDC constitue un obstacle majeur à l’amélioration significative de l’inclusion financière. A cela s’ajoutent des obstacles sociaux et réglementaires qui limitent l’accès aux services financiers, particulièrement dans les coins les plus reculés où l’activité économique est largement dominée par le secteur informel.

A. Taux de bancarisation et Taux d’inclusion financière

Le taux de bancarisation (TB) qui mesure le pourcentage de la population adulte de plus de 15 ans détenant un compte dans les banques et institutions de microfinance est passé de 3,5% en 2010 à 14,8 % en 2021, avant d’atteindre 17,4 % en 2022. La stabilisation du cadre macroéconomique, la simplification des conditions d’ouverture des comptes et la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l’Etat intervenue à partir de 2011, ont contribué significativement à l’augmentation du nombre des comptes bancaires.

Quant au taux d'inclusion financière (TIF) qui correspond au taux de bancarisation strict auquel s'ajoutent les comptes actifs détenus par les Etablissements de Monnaie Electronique, il s'est établi à 38,5 % en 2022, soit une progression de 35 points de pourcentage par rapport à 2010 où seuls 3,5% d'adultes étaient propriétaires d'un compte. Au-delà des facteurs ci-haut évoqués, la progression significative du taux d'inclusion financière entre 2010 et 2022 s'explique essentiellement par la création des Etablissements de Monnaie Electronique à partir de 2012 et l'adhésion de la population à ce nouvel instrument de paiement. En effet, les comptes actifs détenus par ces établissements sont passés de 0,3 million en 2013 à 11,8 millions en 2022, soit 55% du total des comptes du secteur financier congolais.

Graphique 10 : Taux de bancarisation et taux d'inclusion financière



Les données ci-dessus attestent que le taux d'inclusion financière a connu une augmentation sensible. Cependant, comparé à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 55%, il demeure très faible. De plus, l'accroissement enregistré résulte beaucoup plus de l'offre de services financiers numériques avec les Etablissements de Monnaie Electronique que du fait des établissements de crédit.

Par ailleurs, il importe de rappeler que les résultats du diagnostic de l'inclusion financière (MAP)³ indiquaient qu'en RDC :

- *Les femmes sont légèrement plus exclues que les hommes.* En moyenne, les hommes ont un taux d'utilisation des services financiers légèrement supérieur à celui des femmes ;
- *La faible utilisation persiste sur les marchés de produits.* La plupart des congolais qui sont financièrement inclus se servent soit des transferts de fonds soit des produits d'épargne, l'épargne étant le type de produit le plus utilisé. L'utilisation formelle du crédit et de l'assurance est encore très faible.

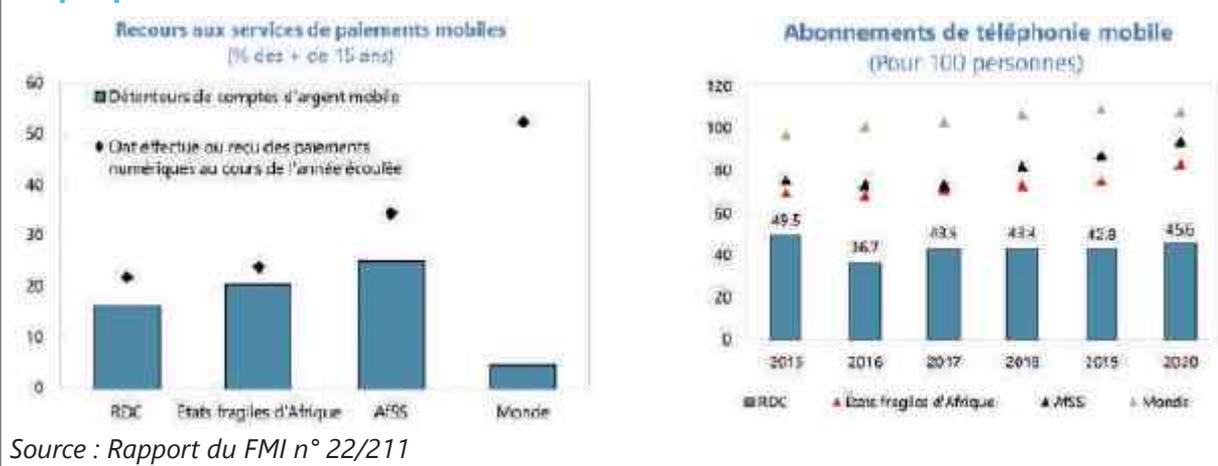
3 MAP, Rapport sur le diagnostic de l'inclusion financière 2016, pages 20 et 21

B. Numérisation et argent mobile

Suivant le rapport du FMI sur l'inclusion financière⁴, il y aurait 49,5 abonnés à la téléphonie mobile pour 100 habitants en RDC, contre en moyenne 69,9 dans les pays fragiles comparables à la RDC et 75,5 en Afrique subsaharienne. Quelque 16 % des adultes en RDC possèdent un compte courant mobile, contre approximativement 23 % dans les États fragiles subsahariens comparables.

De plus, 22 % des congolais ont indiqué avoir émis ou reçu des paiements numériques en 2021, un chiffre proche des 24 % mesurés pour les États fragiles de la région comparables à la RDC. Il y a lieu d'indiquer que 17 % des congolais ont utilisé un téléphone mobile ou Internet pour avoir accès à un compte. Parmi les titulaires de comptes, 67 % se sont servis d'un téléphone mobile ou d'Internet pour ouvrir un compte. Avec la progression du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile, ainsi que la modernisation des infrastructures des télécommunications visant à en permettre la compatibilité avec les avancées de la téléphonie sans fil, la RDC a plus de chances de devenir un véritable acteur des paiements numériques.

Graphique 11 : Accès mobile



C. Accessibilité des populations aux services financiers

L'accessibilité des populations aux services financiers, déterminée notamment par le taux de pénétration, n'a pas beaucoup évolué depuis 2018. Elle demeure autour de 0,1 point de service par 10.000 par adultes. Néanmoins, lorsqu'on inclut les agents bancaires dans l'évaluation, ce niveau s'améliore légèrement pour atteindre 2,2 points de service par 10.000 adultes en 2022 contre 1,3 en 2018.

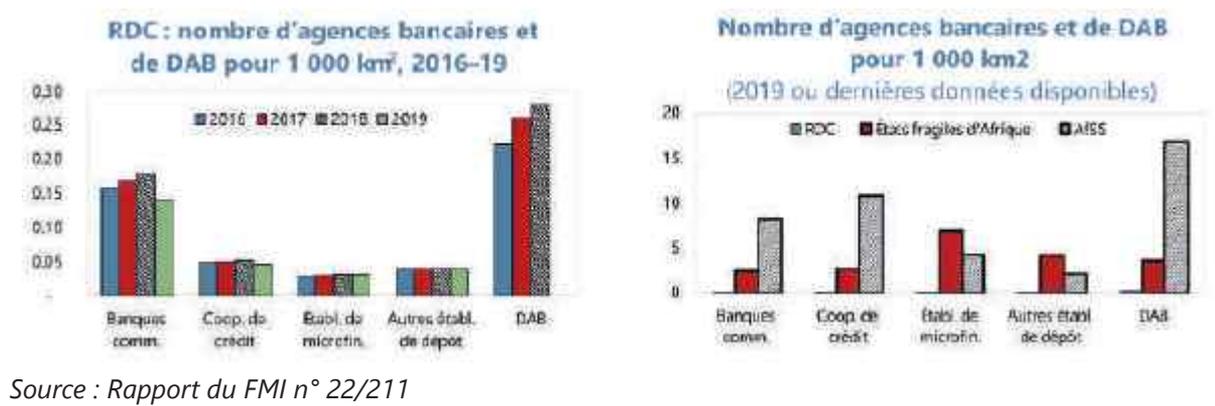
Graphique 12 : Evolution des taux de pénétration (2018 - 2021)



⁴ Rapport du FMI n° 22/211, page 24

Par ailleurs, le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) est encore limité. Le rapport des services du FMI sur l'inclusion financière³ indique que la dernière enquête sur l'accès aux services financiers avait recensé 300 succursales de banques commerciales en RDC et 634 DAB. Le nombre de succursales d'établissements financiers pour 1 000 kilomètres carrés est resté inférieur à 0,2 ces dernières années, un chiffre souvent plus de 10 fois inférieur aux moyennes mesurées dans d'autres États fragiles et d'autres pays d'Afrique subsaharienne comparables à la RDC. Bien que le nombre d'implantations de DAB pour 1 000 kilomètres carrés semble avoir progressivement augmenté, il faut encore améliorer l'infrastructure.

Graphique 13 : Distributeurs automatiques par rapport aux pairs régionaux



D. Caisses villageoises d'épargne et de crédit, mutuelles de solidarité

La population congolaise est à plus de 65 % rurale. Le milieu rural est caractérisé par les activités agricoles, de pêche ou de cueillette. Dans ce contexte, les institutions formelles ont du mal à s'y installer et à offrir des services financiers rentables à une masse critique des populations. C'est ainsi que les populations rurales et périurbaines ont trouvé une alternative en mettant sur pied des structures financières informelles autogérées (caisses villageoises d'épargne et de crédit, mutuelles de solidarité etc.) qui leur permettent de regrouper leurs petites économies et s'octroyer des prêts, soit pour acquérir les intrants, soit pour s'équiper.

La présence de ces structures informelles permet aux populations rurales d'accéder aux services financiers de proximité, adaptés à leurs activités et leur mode de vie avec possibilité de s'entraider.

A ce jour, des milliers de transactions sont réalisées par ces structures qui, malheureusement échappent à tout calcul du taux d'inclusion financière alors que ces populations ont effectivement accès aux services financiers adaptés à leurs besoins.

Le défi qu'il convient de relever dans le cadre de la SNIF est de lancer un processus d'identification de ces entités informelles, de capter les volumes d'opérations qui s'y déroulent, d'établir une cartographie de ces institutions informelles et surtout d'appuyer le développement des liens entre les caisses villageoises et les institutions financières formelles.

5 Rapport du FMI n° 22/211, page 21

L'idée qui sous-tend cette démarche est de professionnaliser les réseaux des caisses villageoises et de faire de ces institutions informelles des auxiliaires et/ou des pépinières des institutions formellement agréées et surtout un canal pour atteindre les populations pauvres vivant dans les milieux défavorisés non desservis par les institutions financières formelles.

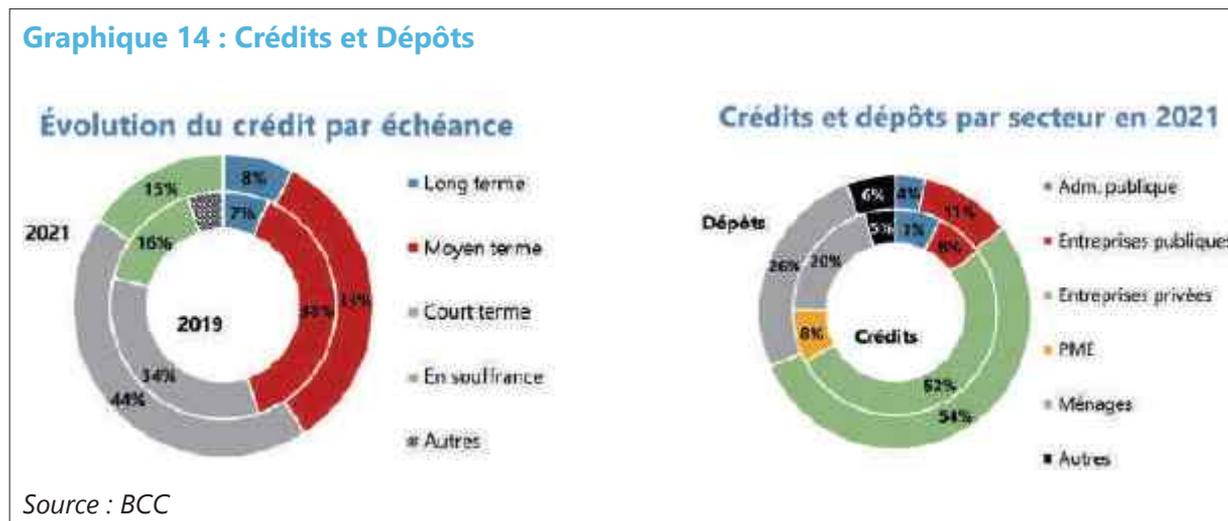
E. Crédit au secteur privé

L'accès au financement demeure faible en RDC. Le ratio crédit au secteur privé/PIB, soit 7 % en 2021 et 8,5% en 2022, est parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne dont la moyenne était déjà de 23% en 2021.

De plus, l'économie étant fortement dollarisée, les crédits sont essentiellement en dollar (89,2% du portefeuille des prêts à l'économie sur les cinq dernières années) et accordés majoritairement aux entreprises privées (52%), suivies des ménages (20%), des entreprises publiques (8%) et des PME (8%).

La situation est davantage préoccupante au sujet des MPME. Suivant le rapport d'évaluation du secteur financier de la Banque mondiale⁶, 62% des MPME estiment avoir des besoins financiers non satisfaits, variant entre USD 50.000 et USD 500.000. Le déficit de financement des MPME équivaudrait à 26% du PIB, ce qui est très élevé par rapport à certains pays de la région comme le Burundi (16%), la République centrafricaine (16%) et la Côte d'Ivoire (7 %).

Graphique 14 : Crédits et Dépôts



Les établissements de crédit justifient la faible proportion des crédits accordés aux MPME par le fait que 90 % des créances douteuses résulteraient de ces crédits.

Suivant le même rapport de la Banque mondiale, le segment du crédit aux MPME reste largement inexploité en raison d'insuffisances dans l'infrastructure du crédit et le manque de politiques publiques adaptées. Les principales contraintes de financement des MPME sont les suivantes : (i) une grande asymétrie de l'information sur le crédit, (ii) des institutions et politiques publiques insuffisantes (dont l'absence de mécanisme de partage des risques de crédit) et (iii) un mécanisme inefficace de résolution de l'insolvabilité et du crédit. Il est aussi indiqué : (i) une faiblesse des fonds propres des banques couplée à un taux important de créances douteuses, (ii) un accès limité aux produits spécifiques aux PME

⁶ Rapport d'évaluation du secteur financier de la Banque mondiale, janvier 2023, page 17

tels que l'affacturage et le crédit-bail, l'absence de financement à long terme, ou encore l'absence de projets bancables limités en raison du manque d'états financiers et d'une forte informalité (liée à un régime fiscal particulièrement complexe et coûteux pour les entreprises).

Du point de vue géographique, environ 90% des crédits sont localisés dans 2 des 26 provinces, Kinshasa et Haut-Katanga.

Au niveau des particuliers, le rapport du FMI sus-évoqué indique qu'en RDC, les personnes se disant en mesure de lever des fonds en urgence ne sont que 41 %. Le cas échéant, les trois sources de financement principales sont : 1) la rémunération du travail ; 2) le cercle familial ou amical et 3) l'épargne. Seulement 1,7 % ont indiqué trouver des financements d'urgence en empruntant à une banque, un employeur ou un prêteur privé. De même, seuls 39 % ont répondu avoir réussi à mettre un peu d'argent de côté au cours de l'année écoulée, tandis que 4,7 % ont indiqué avoir confié leur épargne à un établissement financier.

Quelque 35 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles avaient emprunté de l'argent l'année d'avant. La famille ou les amis étaient les premières sources de financement, suivies par les établissements financiers ou les cartes de crédit. Les dépenses de santé ou les problèmes médicaux ont été cités comme le principal motif de recours à l'emprunt, devant le financement des études ou les frais de scolarité.

S'agissant du coût d'obtention de financement, le rapport de la Banque mondiale⁷ cité ci-dessus souligne qu'en dépit des forts taux d'inflation, le coût réel du crédit est exorbitant. En effet, les taux de crédit s'élèvent à 17 % en moyenne pour les banques (pouvant aller jusqu'à 22-23 % pour les financements à court terme) et de 23 à 25 % en moyenne jusqu'à 60 % pour les IMF. Les banques expliquent principalement ces niveaux de taux élevés par les coûts d'exploitation et les coûts du risque, qui sont également très élevés.

F. Secteur des assurances

Avec la fin du monopole, le secteur des assurances a connu une croissance remarquable passant de USD 101 millions de primes émises en 2019 à USD 216 millions fin 2021, affichant ainsi un des taux de croissance les plus élevés de l'Afrique subsaharienne entre 2020 à 2021.

Tableau 9 : Marché de l'assurance en Afrique subsaharienne : évolution des primes (en millions USD)

Pays	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Afrique du sud	46.421	41.110	51.215	25%
Kenya	2.229	2.120	2.424	14%
Nigéria	1.393	1.213	1.581	30%
Namibie	1.055	925	993	7%
Côte d'Ivoire	671	778	806	4%
Ghana	610	669	789	18%
Maurice	516	533	523	-2%
Angola	374	338	494	46%
RDC	101	139	216	55%
Autres pays	13.662	14.193	15.276	8%
Total	67.032	62.018	74.316	20%

Source : ARCA

⁷ Rapport d'évaluation du secteur financier de la Banque mondiale, janvier 2023, page 20

Cependant, la densité d'assurance et le taux de pénétration demeurent très faibles par rapport aux pays de la région. En effet, la densité d'assurance s'est établie à USD 2,34 en 2021 contre une moyenne de USD 55 en Afrique. Il existe de fortes disparités au sein du continent comme l'atteste le tableau 10. Le marché sud-africain, toujours pionnier dans l'industrie, enregistre une densité de USD 852 contre USD 335 en Namibie, USD 143 au Maroc, USD 31 en Côte d'Ivoire et USD 7 au Nigéria.

Tableau 10 : Densité d'assurance en Afrique (en USD)

Pays	2021	2020	Evolution 2020-2021
Afrique du Sud	852	684	24,56%
Namibie	335	-	-
Maroc	143	138	3,62%
Tunisie	83	76	9,21%
Kenya	44	41	7,32%
Côte d'Ivoire	31	26	19,23%
Egypte	27	24	12,50%
Ghana	26	25	4,00%
Algérie	24	24	0,00%
Nigéria	7	6	16,67%
RDC	2,34	1,56	50,00%
Moyenne Afrique	55	45	22,22%

Source : ARCA

Quant au taux de pénétration, qui mesure la contribution du secteur des assurances à l'économie nationale, il s'est élevé à 0,39% en 2021 contre une moyenne de 2,6% en Afrique. Une fois de plus, de fortes disparités sont observées entre les différents pays africains : avec le taux de pénétration le plus élevé du continent, l'Afrique du Sud enregistre un taux de 12,2% contre 6,97% en Namibie, 1,8% en Côte d'Ivoire et 1% au Kenya.

L'essentiel de la clientèle du secteur des assurances congolais est constitué d'entreprises et de personnes vivant à un seuil au-delà de la population ciblée par l'inclusion financière. De plus, le réseau de distribution, composé essentiellement de sociétés de courtage, n'est pas assez développé au regard de la diversité de la population et de l'étendue du pays ; plus de 30% des produits d'assurances sont distribués à travers des intermédiaires d'assurances.

Des efforts en vue d'améliorer les performances globales du marché sont en cours et prévoient notamment le développement de canaux de distribution innovants et la mise en œuvre de l'assurance inclusive en RDC, avec en premier lieu le lancement de la Microassurance et l'assurance indicielle au courant de l'année 2023. Cette initiative visant à développer et commercialiser des produits d'assurances abordables permettra d'atteindre la grande majorité de la population à faible revenu.



PROBLÉMATIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE EN RDC

*« Les difficultés sont des opportunités
d'innovations pour une solution congolaise
d'amélioration de l'inclusion financière. »*

Groupe de travail chargé de la SNIF

III. PROBLÉMATIQUE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE EN RDC

Des défis et contraintes majeurs doivent être relevés au niveau des infrastructures matérielles, des infrastructures sociales et réglementaires et de la structure même de l'économie pour un accroissement substantiel du taux d'inclusion financière en RDC.

1. Au niveau du Gouvernement :

- le manque ou la mauvaise qualité des infrastructures (route, électricité, internet à haut débit et permanent, identité numérique, etc.) ;
- l'instabilité politique, induisant notamment un mauvais climat des affaires ;
- l'absence d'un régime incitatif pour le secteur financier ;
- le faible niveau de revenu de la population ;
- l'étroitesse de l'écosystème pour rendre les services financiers numériques plus attractifs et basculer vers une économie digitalisée ;
- la non-digitalisation des services de l'Etat (paiement des taxes et impôts, règlement facture d'eau et d'électricité, etc.), ne permettant pas ainsi une meilleure accessibilité des services gouvernementaux et une responsabilisation et transparence accrues ;
- l'absence d'une entité dédiée à l'observation de la qualité des services financiers et la médiation entre les consommateurs et les institutions financières.

2. Au niveau des autorités de régulation et de contrôle :

- la lenteur dans la réalisation de grandes réformes suite notamment aux contraintes budgétaires (Fonds de garantie des dépôts, deuxième phase de modernisation de la Centrale des risques, etc.) et la rétractation des partenaires au développement ;
- l'absence d'interopérabilité entre les différents acteurs du secteur financier ;
- l'absence d'une structure dédiée exclusivement à l'inclusion financière devant assurer notamment la protection des consommateurs des services financiers et la supervision de la conduite du marché ;
- la non-vulgarisation des textes légaux et réglementaires pour une meilleure appropriation par les institutions financières ;
- la lenteur dans la publication des textes légaux régissant le secteur financier, lesquels intègrent les meilleures pratiques.

3. Au niveau de la population :

- le faible niveau d'alphabétisation, surtout des femmes ;
- le faible niveau d'éducation financière ;
- la réticence vis-à-vis du secteur financier suite notamment aux faillites de certaines grandes institutions financières, aux coûts des transactions et risques élevés ;

- le manque de confiance vis-à-vis des opérateurs d'assurances dû notamment au non-paiement des indemnisations ;
- l'absence de culture d'assurance ;
- la méconnaissance des opérateurs d'assurances et des produits d'assurances ;
- le faible niveau d'éducation assurantielle.

4. Au niveau des institutions financières :

- la concentration des institutions financières dans les milieux urbains ;
- l'inadaptation des produits aux besoins réels de la population ;
- l'insuffisance des services de paiement adaptés aux différentes couches de la population.

Encadré 1 : Problématique liée au secteur des assurances

Après plus de 50 ans de monopole étatique, il a été promulgué la Loi n°15/005 du 17 mars 2015 portant Code des Assurances, l'un des plus importants dispositifs parmi les réformes initiées en RDC en vue de moderniser et de libéraliser certaines activités des secteurs économiques et financiers du pays. Il s'en est suivi le Décret n°16/001 du 26 janvier 2016 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, ARCA en sigle, dans le but d'animer ce marché nouvellement libéralisé. C'est en mars 2019 que les premiers opérateurs d'assurances ont fait leur entrée sur le marché congolais des assurances.

A ce jour, le marché compte 41 opérateurs d'assurances comprenant 10 sociétés d'assurances (dont 3 sociétés d'assurance-vie et 7 sociétés d'assurance non-vie), 29 intermédiaires (dont 24 courtiers et 2 bancassureurs) et 2 réassureurs régionaux. Le volume des primes émises est passé d'environ USD 80 millions avant la libéralisation à USD 216 millions au 31 décembre 2021. Cette performance traduit des signes visibles d'une bonne croissance du secteur.

Cependant, avec un taux de pénétration de 0,46% et une densité de USD 3,07 au 31 décembre 2022, les produits d'assurances n'atteignent pas un grand nombre de la population congolaise. Les sociétés d'assurances ont développé à ce jour des produits « classiques » qui ne répondent pas forcément aux besoins des segments à faible revenu ou exclus du système financier formel du fait de leur coût et de leur accessibilité. Ce groupe de la population congolaise se caractérise principalement par une **absence de culture d'assurance**, un **faible niveau d'éducation financière**, un **manque de confiance (ou méfiance) vis-à-vis du secteur financier** suite notamment aux mauvaises performances de l'industrie avant la libéralisation et bien entendu une **difficulté d'accès** à cette cible.

Bien que le marché de la micro-assurance est estimé à USD 61,8 milliards en 2022, la micro-assurance n'est pas encore développée en RDC et de ce fait, ne participe pas suffisamment à la résilience des populations vulnérables du pays alors que les impacts du changement climatique, de la pandémie du Covid-19 ne font qu'accentuer leur exclusion.

C'est ainsi que les actions suivantes sont prévues en vue de débloquent les contraintes à l'inclusion financière et ainsi voir les populations ciblées bénéficier de couvertures d'assurances adaptées :

- **OS4.2 : Instaurer la confiance des consommateurs dans l'assurance**
 - o A.4.2.1 : Développer et mettre en œuvre le Programme national de vulgarisation et sensibilisation des assurances en RDC ;
 - o A.4.2.2 : Encourager la mise en place d'un cadre national de règlement des litiges.
- **OS4.3 : Finaliser et vulgariser la réglementation sur la protection des consommateurs des services financiers (Politique nationale de protection des consommateurs des services financiers et conduite du marché)**
 - o A.4.3.3. Mettre en place la supervision de la conduite du marché.
- **OS6.1 : Améliorer les options de gestion des risques pour atténuer les chocs et promouvoir la prise de risques productifs**
 - o A.6.1.1 : Etude sur le développement de l'assurance inclusive (particulièrement la micro-assurance) en RDC ;
 - o A.6.1.2 : Encourager le développement de produits d'assurances inclusifs destinés aux populations vulnérables, exclues, à faible revenu (micro-assurance, assurance agricole, assurance indicielle, Assurance Mobile, etc.) - Offre adaptée aux besoins des segments à faible revenu et/ou exclus ;
 - o A.6.1.3 : Régler les contraintes de paiement relatives aux primes et aux indemnités.
- **OS6.2 : Bâtir et développer un secteur des assurances inclusif**
 - o A.6.2.1 : Renforcer les capacités du régulateur pour la mise en place de la réglementation et du cadre de contrôle spécifique pour l'assurance inclusive ;
 - o A.6.2.2 : Affiner et mettre en œuvre une réglementation au service des personnes à faible revenu ;
 - o A.6.2.3 : Mettre en place des incitations pour le développement de l'assurance agricole et la micro-assurance (allègement fiscal, subventions, fonds de développement, etc.) ;
 - o A.6.2.4 : Encourager les métiers d'intermédiation dans le secteur des assurances (courtiers, agents généraux, bancassureurs, etc.) et des canaux de distribution innovants ;
 - o A.6.2.5 : Renforcer les capacités des décideurs, des régulateurs et des prestataires afin de stimuler le marché et soutenir l'innovation.

Ainsi le secteur congolais des assurances pourra pleinement contribuer à la réduction des risques financiers pour les populations vulnérables, à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur résilience aux chocs économiques.

Il sied de souligner que la mise en œuvre de la micro-assurance avec des produits adaptés (qualité du produit, canaux de distribution, moyens de paiement, accessibilité, etc.) peut contribuer à six des Objectifs de développement durable (ODD), à savoir :

- ODD 1 : Pas de pauvreté ;
- ODD 2 : Faim « zéro » ;
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être ;
- ODD 5 : Egalité des genres ;
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique et ;
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.



STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

« Argent mobile : Un véritable accélérateur de l'inclusion financière en RDC »

Groupe de travail chargé de la SNIF

IV. STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE

La SNIF de la RDC est une feuille de route, agréée par l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème financier congolais, indiquant les actions à mettre en œuvre, de 2023 à 2028, pour accélérer le niveau d'inclusion financière en RDC.

1. Vision

La vision de la SNIF de la RDC, à l'horizon 2028, s'articule comme suit : « **Améliorer l'accès aux produits et services financiers formels, abordables et adaptés ainsi que leur usage par la majorité de la population et des entreprises, particulièrement des MPME et ce, de manière socialement responsable** ».

Cette vision est en ligne avec le Programme économique du Gouvernement qui vise notamment la consolidation de la stabilité du système financier, le renforcement du capital humain, la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre toutes les actions retenues dans la SNIF en vue de permettre, d'une part, aux populations congolaises d'accéder aux services financiers et, d'autre part, aux petits entrepreneurs de développer et accroître leurs activités grâce à des financements adaptés à leurs besoins et des partenariats innovants.

2. Objectifs

L'analyse des indicateurs du secteur financier congolais atteste que le taux d'inclusion financière est encore bas.

Fort de ce constat, l'objectif du Gouvernement est d'améliorer significativement ce taux pour atteindre 65% en 2028.

S'agissant des autres cibles, il est prévu une évolution telle que reprise dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Cibles de la SNIF de la RDC

Indicateurs	2022	2025	2028
Taux d'inclusion financière (en %)	38,5	50	65
Taux de pénétration démographique des services financiers	0,7	2,5	5
Taux de pénétration de l'assurance (en %)	0,5	1,5	3
Densité d'assurance (en USD)	3,1	5	7

Les actions préconisées pour atteindre ces cibles sont équilibrées et susceptibles de satisfaire aussi bien l'offre que la demande des produits et services financiers afin de susciter un secteur financier résilient et stable.

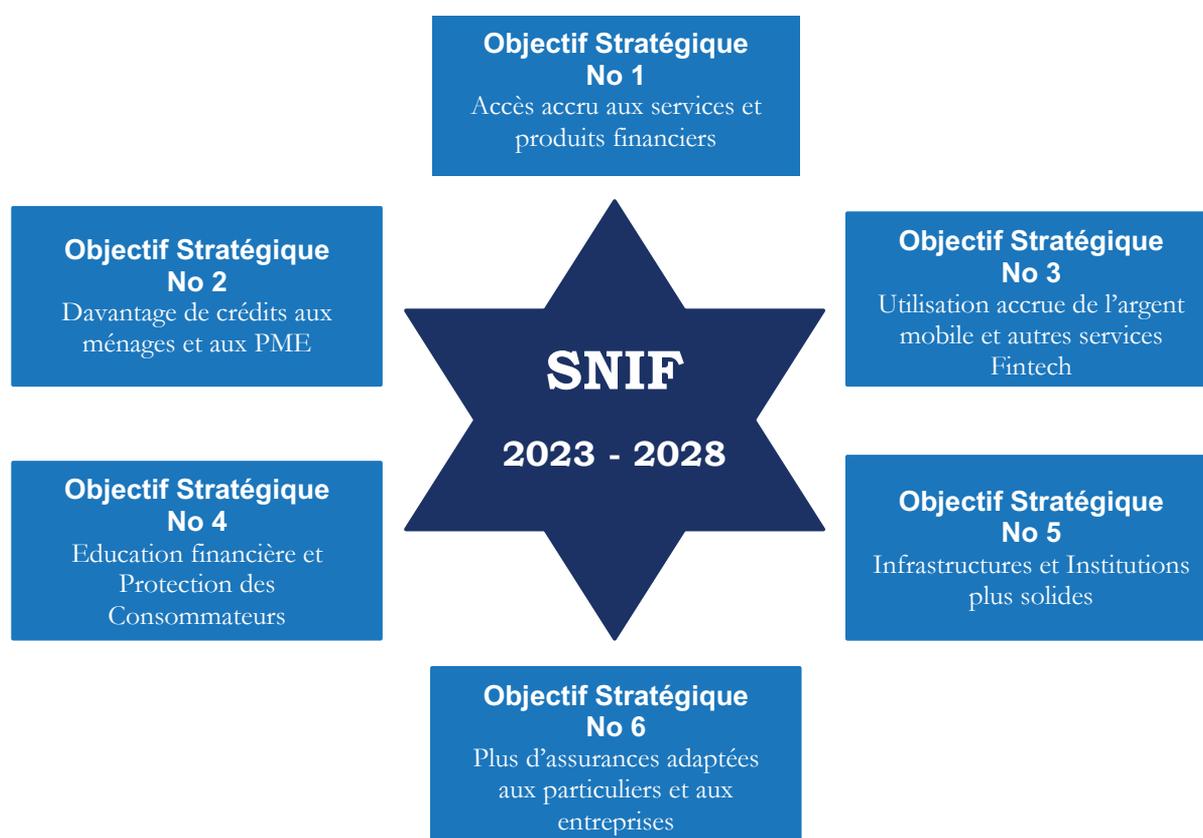
Cependant, au regard de l'étendue de la RDC et de l'insuffisance des infrastructures de base, la digitalisation des services financiers jouera un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs de la SNIF.

3. Objectifs stratégiques

La SNIF de la RDC comprend six objectifs stratégiques qui concourent à l'amélioration de l'accès aux produits et services financiers et de leur usage par les populations les plus démunies et les MPME.

Chaque objectif stratégique comporte des objectifs spécifiques avec actions claires pour atteindre les cibles fixées à l'horizon 2028.

Graphique 15 : Objectifs Stratégiques de la SNIF de la RDC



A. Objectif stratégique 1 : Accès accru aux services et produits financiers

L'inclusion financière est reconnue comme un instrument essentiel pour atteindre au moins 7 des 17 Objectifs de développement durable (ODD), à savoir : ODD 1 : « Eradication de la pauvreté » ; ODD 2 : « Lutte contre la faim » ; ODD 3 : « Accès à la santé » ; ODD 5 : « Egalité entre les sexes » ; ODD 8 : « Accès à des emplois décentés » ; ODD 9 : « Innovation et infrastructures » et ODD 10 : « Réduction des inégalités ».

Considérant l'étendue de la RDC, il est prévu des actions qui visent principalement à accroître l'utilisation des moyens de paiements électroniques et, ainsi, l'accessibilité de la population aux services financiers.

En outre, il est prévu des actions ciblées en faveur des populations rurales, y compris les femmes, regroupées dans des caisses villageoises d'épargne et crédit pour les encadrer, à l'effet de favoriser le développement d'une relation avec les institutions financières formelles.

B. Objectif stratégique 2 : Davantage de crédits aux ménages et aux petites et moyennes entreprises

L'accès aux crédits à des coûts abordables est un facteur de développement autant pour les ménages que pour les MPME en ce qu'il permet à ces derniers de réaliser des investissements au-delà de leur épargne et d'envisager un avenir meilleur.

A cet effet, cet objectif stratégique reprend des actions qui visent à réduire l'asymétrie d'informations entre les institutions financières et les emprunteurs et, ainsi, à agir sur le coût de crédit.

Il prévoit en outre la création d'une institution spécialisée dans les crédits à moyen et long termes en faveur des MPME pour réduire le gap important constaté dans ce segment du marché.

C. Objectif stratégique 3 : Utilisation accrue de l'argent mobile et autres services fintech

Le développement de la téléphonie mobile en RDC est une opportunité d'amélioration rapide de l'accessibilité aux services financiers et de leur usage considérant l'étendue du territoire national et l'état des infrastructures de base qui ne favorisent pas l'augmentation des points de service des institutions financières.

Cet objectif stratégique reprend des actions qui visent à accroître l'utilisation de la monnaie électronique de manière à promouvoir une inclusion financière responsable à tous les niveaux de la société congolaise.

Il est, en outre, prévu la promotion des transferts par monnaie électronique, le développement des fintech ainsi que l'assouplissement des conditions d'ouverture des comptes pour les personnes vulnérables à l'aide de KYC simplifiés.

D. Objectif stratégique 4 : Education financière et protection des consommateurs des services financiers

L'éducation financière constitue la base de l'inclusion financière. Elle doit être accompagnée d'une bonne politique de protection des consommateurs en vue de favoriser l'accès à des services et produits financiers de meilleure qualité à des coûts abordables.

Ainsi, cet objectif stratégique reprend les actions permettant la mise en œuvre du Programme National d'Education Financière (Annexe 2) et la vulgarisation de la réglementation sur la protection des consommateurs des services financiers.

E. Objectif stratégique 5 : Infrastructures et institutions plus solides

Afin de susciter un environnement propice au déroulement harmonieux des activités des institutions financières, améliorant ainsi l'offre des services financiers, la SNIF prévoit une série de réformes qui vont porter notamment sur la modernisation du Système National de Paiement.

Cet objectif consiste en une implémentation de nouvelles infrastructures destinées à l'amélioration de la fluidité des échanges et favorise la réduction des risques financiers liés aux transferts de fonds. A ce jour, les travaux de modernisation ont permis de mettre en place un système des transferts automatisés multidevises.

La finalisation de la mise en place d'un switch monétique national permettant notamment l'interopérabilité, par carte et par monnaie électronique, entre les intervenants est également un enjeu majeur capable de booster l'inclusion financière.

Par ailleurs, l'infrastructure électronique et son accessibilité, à travers l'accroissement de la couverture réseau, l'utilisation des supports numériques, la digitalisation des chaînes de valeur et la mise en place de dispositifs adaptés d'identification des usagers s'avèrent être des objectifs non négligeables.

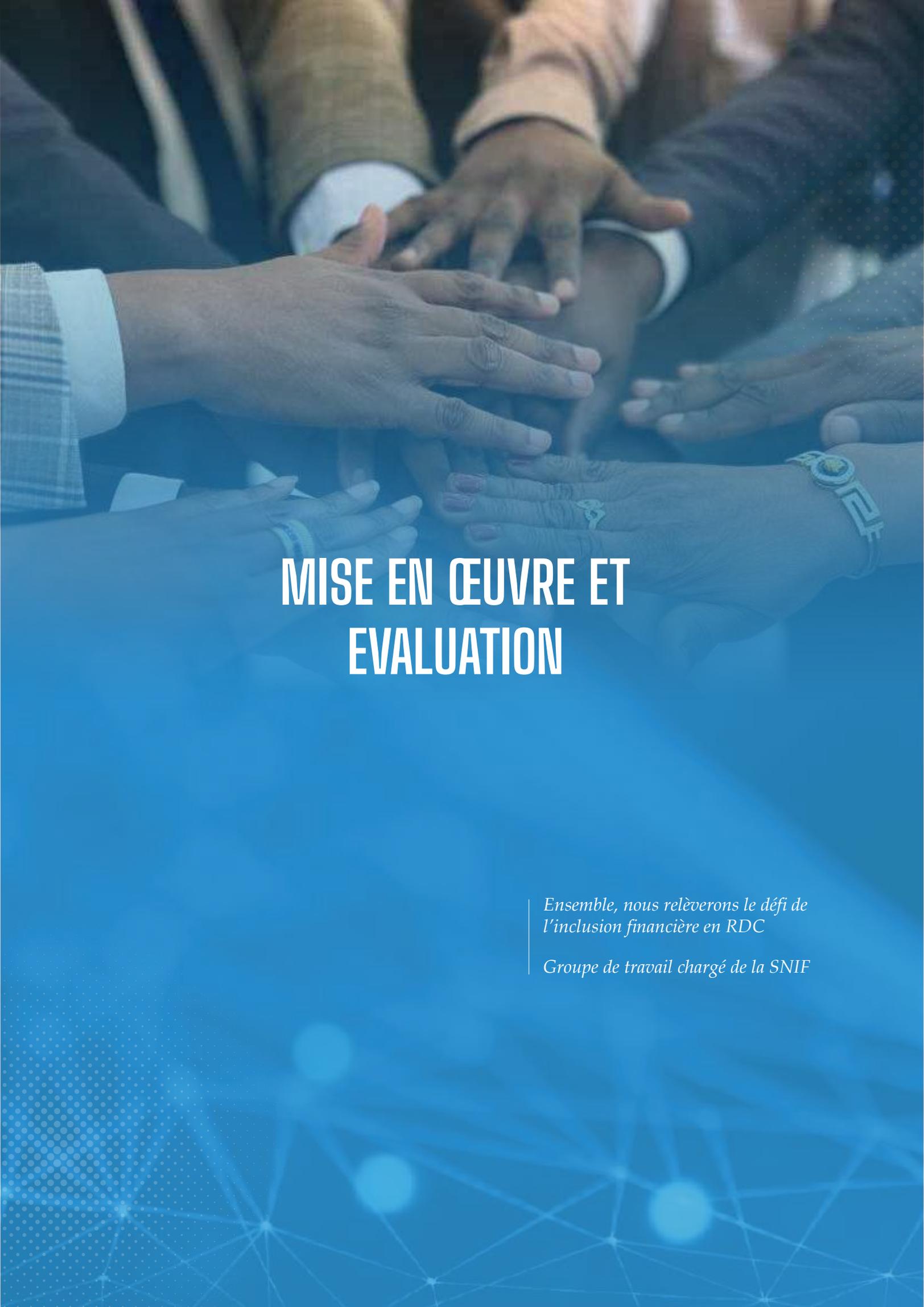
Les agents bancaires sont des canaux de distribution nécessaires pour faciliter l'accès aux services financiers des populations résidant dans les milieux caractérisés par l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures.

En ce qui concerne des institutions financières plus solides, l'objectif est de doter le secteur financier d'un cadre juridique efficace susceptible d'assurer la pérennité de l'offre des services financiers.

F. Objectif stratégique 6 : Plus d'assurances adaptées aux particuliers et aux entreprises

L'objectif de cet axe est de promouvoir la culture des assurances en RDC afin de développer un secteur d'assurance inclusif avec des produits adaptés permettant à toute la population congolaise de disposer des options de gestion des risques pour atténuer les chocs et inciter à la prise des risques productifs.

Il reprend des actions aussi bien à l'endroit des (futurs) assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance que du régulateur, étant donné que ce dernier a pour principale mission de protéger les consommateurs et de veiller à la solidité de l'assise financière des sociétés d'assurances.



MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

*Ensemble, nous relèverons le défi de
l'inclusion financière en RDC*

Groupe de travail chargé de la SNIF

V. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

1. Cadre institutionnel

La mise en œuvre effective relèvera de la responsabilité de chaque partie prenante, en particulier les régulateurs, les prestataires de services financiers, les ministères ainsi que les partenaires au développement actifs dans l'inclusion financière. Les principales parties prenantes identifiées pour la mise en œuvre sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Les acteurs de l'inclusion financière en RDC

	CATÉGORIES	INSTITUTIONS	RÔLES ET RESPONSABILITÉS
1	AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des Finances Banque Centrale du Congo Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo Autorité de Régulation du Numérique 	<ol style="list-style-type: none"> Soutien en matière de réglementation et de supervision Conseils, leadership, facilitations Orientations stratégiques pour atteindre les objectifs de l'inclusion financière
2	MINISTÈRES	Ministère en charge de : <ul style="list-style-type: none"> Finances Education Poste et Télécommunication Numérique Genre et Famille Petites et Moyennes Entreprises Développement Rural Agriculture, Pêche et Elevage 	<ol style="list-style-type: none"> Coordination des initiatives Détermination du budget S'assurer que les initiatives sont conformes aux énoncés de politique et aux meilleures pratiques
3	GROUPEMENTS ET RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> Association Congolaise des Banques (ACB) Fédération des Entreprises du Congo (FEC) Associations des Femmes Entrepreneures Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO) Association Nationale des Institutions de Microfinance (ANIMF) Association des Sociétés d'Assurance et de Réassurance du Congo Association des Courtiers du Congo Association Professionnelle des Coopératives d'Épargne et de Crédit (APROCEC) Représentants des Consommateurs 	<ol style="list-style-type: none"> Présenter les préoccupations des membres lors des réunions des comités d'inclusion financière Encourager et vulgariser les meilleures pratiques parmi les membres Représenter et faire le plaidoyer pour leurs membres ; Fournir des services en commun à leurs membres, notamment le renforcement des capacités ; Appuyer les membres pour le développement de leurs activités ; Participer aux actions de professionnalisation de leurs membres ; Participer à la mise en œuvre et au suivi de la SNIF ;

	CATÉGORIES	INSTITUTIONS	RÔLES ET RESPONSABILITÉS
4	ENTITÉS SECTORIELLES	<ul style="list-style-type: none"> Banques, la Poste, Institutions de Microfinance, Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC), Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), Fonds National de Microfinance (FNM), Fonds pour l'Inclusion Financière (FPM), Emetteurs de Monnaie Electronique (EME), FinTech, Messageries Financières Commerçants, agro dealers 	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des meilleures pratiques Retour d'information aux organes de coordination
5	PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Banque mondiale, Société Financière Internationale (SFI), Fonds monétaire international (FMI), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Agence Française de Développement, Banque Africaine de Développement (BAD), Enabel (Coopération technique belge), DfID, GIZ / KfW, Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), FinMark Trust, FIDA, Coopération Suédoise, USAID et autres . 	<ol style="list-style-type: none"> Appui financier et technique Coordination des actions des partenaires avec le Gouvernement

Pour assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des actions impliquant plusieurs acteurs, il est institué un Comité de pilotage de la SNIF, en abrégé Comité de pilotage.

A ce titre, le Comité de pilotage sera chargé, notamment de :

- édicter les grandes orientations stratégiques nécessaires à la mise en œuvre de la SNIF ;
- rendre compte au Gouvernement de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNIF ;
- coordonner les actions des partenaires au développement dans la mise en œuvre de la SNIF.

Le Comité de pilotage est composé des membres ci-après :

- Le Ministre des Finances ;
- Le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo;
- Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances;
- Les Ministres sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS);
- Le Président de l'Association Congolaise des Banques (ACB) ;
- Le Président de l'Association Professionnelle des COOPEC (APROCEC) ;
- Le Président de l'Association Nationale des IMF (ANIMF) ;
- Le Président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO) ;

- Le Président de l'Association des consommateurs des services financiers ;
- Le Coordonnateur du Fonds National de la Microfinance ;
- Le Coordonnateur du Comité technique de mise en œuvre de la SNIF.

Le Comité de pilotage est présidé par le Ministre ayant les finances dans ses attributions.

La Vice-présidence est assurée par le Gouverneur de la BCC.

Le Comité de pilotage est assisté par le Comité technique de mise en œuvre de la SNIF, en abrégé Comité technique, créé par Arrêté du Ministre des Finances.

Le Comité technique est composé des membres du groupe de travail mis en place par le Ministre des Finances pour l'élaboration de la SNIF, notamment les représentants du Ministère des Finances, de la BCC, de l'ARCA, de l'ACB, de l'APROCEC, de l'ANIMF et de l'INS. Ses activités sont coordonnées par le Responsable en charge du secteur bancaire du Cabinet du Ministre des Finances.

2. Mesure

La réussite de la mise en œuvre dépend en partie de la possibilité de mesurer les progrès, ainsi que de communiquer les résultats des interventions. Le Ministère des Finances suivra et évaluera les actions et les résultats recommandés, et fournira des comptes-rendus réguliers aux divers organes gouvernementaux.

Le suivi systématique des activités est recommandé, complété par le suivi annuel des objectifs axés sur les résultats et les réalisations, notamment l'Accès, l'Utilisation, l'Accessibilité financière, l'Adéquation, le niveau de Connaissance Financière et la protection des Consommateurs.

Des indicateurs secondaires seront proposés à travers le processus de planification du travail, au besoin, afin de rendre compte des progrès ou de l'impact des initiatives spécifiques des parties prenantes.

La liste des indicateurs est reprise à l'Annexe 1.



PLAN D' ACTIONS

« L'accès à un compte d'opérations courantes est la première étape vers une inclusion financière entière, en ouvrant la voie au dépôt d'argent, mais aussi à l'envoi et la réception de paiements »

Banque mondiale

VI. PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions de la SNIF présente les actions retenues pour améliorer l'inclusion financière en RDC. Il s'articule autour des six objectifs stratégiques, des objectifs spécifiques (OS), et des actions détaillées à mettre en œuvre par des structures suivant des délais fixés.

A. Objectif stratégique 1 : Accès accru aux services et produits financiers

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
OS1.1. : Accroître l'utilisation des moyens de paiement électronique	A.1.1.1 : Stimuler l'utilisation des paiements électroniques	Mettre en place un cadre réglementaire et opérationnel pour tester les services de paiement innovants. Fixer une date limite pour l'émission de la carte Mosolo (carte émise par toutes les banques et acceptée par tous) Fixer par Décret l'obligation de payer le salaire de tous les secteurs par voie bancaire (établissements de crédit et sociétés financières).	Le cadre réglementaire est publié La note circulaire fixant la date limite d'émission de la carte Mosolo est publiée Le Décret est publié	BCC Ministère des Finances et la BCC Ministères des Finances, Ministère du Travail, Primature	Juin 2024 Déc 2023 Déc 2024
	A.1.1.2 : Améliorer la couverture et la fiabilité des Guichets Automatiques Bancaires (GAB), des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), des canaux d'acquisition web et des agents bancaires;	Encourager, notamment par les incitations fiscales, les Prestataires de Services Financiers à améliorer la couverture à l'échelle nationale des points d'accès aux terminaux de paiement (Points d'acquisition et d'acceptation).	- Arrêté fixant les incitations publiés. - Nombre de DAB, GAB et de Points d'accès ouverts. - Pourcentage de territoires avec point d'accès.	MinFin, BCC et les partenaires au développement	Déc 2024

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
		<p>Mettre en place une plateforme pour la digitalisation et l'agrégation des activités des agents bancaires.</p> <p>Mettre en place un système bancaire centralisé pour informatiser l'activité des institutions de microfinance et des COOPEC pour faciliter leur intégration au switch monétaire national.</p> <p>Mettre en place le système d'acquisition d'instruments de paiement (ATM, etc) partagé à implémenter par la société monétaire nationale pour faciliter le déploiement des terminaux de paiement sur toute l'étendue du territoire national.</p> <p>Renforcer la fonction de surveillance de la BCC par une instruction fixant les exigences de surveillance, notamment en matière de disponibilité et de sécurité des services de paiement.</p> <p>Homologuer le franc congolais auprès des fabricants des GAB pour faciliter les dépôts en monnaie nationale.</p>	<p>Réseau d'agents bancaires développé</p> <p>Le système bancaire centralisé des microfinances et COOPEC est opérationnel</p> <p>Le système pour acquisition des terminaux de paiement est mis en place.</p> <p>- Nombre d'IMF, COOPEC dotées d'infrastructures technologiques et canaux de paiement - L'Instruction est adaptée</p> <p>Le franc congolais est homologué</p>	<p>BCC, Min Fin</p> <p>BCC et partenaires au développement</p> <p>BCC et partenaires au développement</p> <p>BCC</p> <p>BCC</p> <p>BCC</p>	<p>Déc 2024</p> <p>Déc 2025</p> <p>Déc 2024</p> <p>Mars 2024</p> <p>Jun 2024</p> <p>Déc 2024</p>
OS1.1. : Accroître l'utilisation des moyens de paiement électronique (suite)	A.1.1.3 : Assurer l'intégration des prestataires de paiement.	Finaliser l'intégration au Switch monétaire national des Prestataires de Services de Paiement (PSP), notamment les établissements de crédit, les institutions de microfinance, les établissements de monnaie électronique et les mesageries financières.	Nombre de prestataires de service de paiement intégré au Switch monétaire national.	BCC	Déc 2024

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
		<p>Autoriser et assurer l'intégration des prestataires des services connexes au Switch monétique national.</p> <p>Prendre une instruction rendant obligatoire la participation au Switch monétique pour tous les prestataires des services de paiement.</p> <p>Définir des critères d'accès transparents et équitables au Switch monétique national et aux infrastructures de télécommunication essentielles.</p> <p>Améliorer la performance des infrastructures de télécommunication essentielles.</p> <p>Activer sur le Switch monétique national la technologie des cartes hors-ligne pour pallier aux défis de connectivité.</p>	<p>Les prestataires des services connexes connectés</p> <p>Instruction publiée</p> <p>Critères définis et publiés</p> <p>Incidents de paiement diminués</p> <p>Cartes hors-ligne opérationnelles dans le switch monétique national.</p>	<p>BCC</p> <p>BCC</p> <p>BCC (Société Monétique)</p> <p>BCC</p> <p>BCC</p>	<p>Déc 2024</p> <p>Déc 2023</p> <p>Déc 2023</p> <p>Déc 2024</p> <p>Déc 2024</p>
OS1.2 : Renforcer les institutions et le cadre pour garantir un environnement favorable	A.1.2.1 : Identifier les opportunités pour les ruraux, les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables	<p>Répertorier les caisses villageoises d'épargne et de crédit, les mutuelles de solidarité et autres</p> <p>Mener une étude visant leur intégration dans le circuit formel.</p>	<p>Nombre de caisses villageoises mises en place dans les milieux ruraux.</p> <p>Etude réalisée</p>	<p>BCC, associations professionnelles, partenaires au développement</p> <p>BCC, associations professionnelles, partenaires au développement</p>	<p>Déc 2026</p> <p>Déc 2026</p>

B. Objectif stratégique 2 : Davantage de crédits aux ménages et aux petites et moyennes entreprises

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
OS2.1. : Déverrouiller l'intermédiation pour l'investissement	A.2.1.1 : Régler les contraintes réglementaires du crédit (inefficacité de la garantie, alternatives, réglementation de la Centrale des Risques, etc.).	Moderniser la Centrale des risques afin d'en faire un outil efficace de contraintes des débiteurs pour le recouvrement des créances.	Une centrale des risques modernisée est opérationnelle	Min Fin, BCC et partenaires au développement.	Déc 2024
		Créer les bureaux de crédit.	La loi sur le bureau de crédit est promulguée	Min Fin et BCC	Mars 2024
		Mettre en place des sûretés compatibles aux situations sociales des clients pour l'accès au crédit.	Existence des mécanismes de sûretés compatibles avec les personnes à faible revenu	Min Fin et BCC	Mars 2024
		Finaliser la mise en place du fonds de garantie de crédit pour faciliter l'accès au crédit ;	Présence du fonds de garantie	Min Fin, Min PME et BCC	Juin 2024
		Encourager les sociétés d'assurances à commercialiser les produits d'assurance-crédit	Volume de souscription aux produits d'assurance-crédit.	ARCA	Déc 2023
		Promouvoir l'accès au financement des PME par les crédits-bails.	La Loi sur le crédit-bail promulguée	Min Fin et BCC	Mars 2024

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
	A.2.1.2 : Développer le marché des capitaux pour introduire une plus grande variété d'instruments financiers et d'options de mutualisation à long terme pour investissement.	Vulgariser la réglementation adaptée aux besoins du pays pour un marché financier développé avec des instruments financiers appropriés	Réglementation vulgarisée	Min Fin, BCC et partenaires au développement	Juin 2024
	A.2.1.3 : Régler les contraintes de paiement pour améliorer la mobilisation de l'épargne et de la liquidité disponibles pour les prêts.	Restructurer la CADECO, présente dans toutes les provinces, pour maximiser la mobilisation des dépôts.	La CADECO est recapitalisée et restructurée.	Min Fin, Min Portefeuille et BCC	Déc 2025
		Interdire le prélèvement des frais de tenue de compte épargne pour attirer les dépôts vers les institutions financières	L'Instruction de la BCC est publiée	BCC	Déc 2025
		Créer une banque spécialisée dans les crédits à moyen et long terme.	Banque créée	Min. Fin	Déc. 2024
OS2.2. : Agir sur le coût de crédit	A.2.2.1 : Poursuivre les réunions avec la BCC pour baisser les tarifs et conditions.	Poursuivre la baisse des frais de transfert en FC.	Tarifs et conditions révisés	BCC et Min. Fin	Mars 2024

C. Objectif stratégique 3 : Utilisation accrue de l'argent mobile et autres services fintech

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
OS3.1 : Étendre l'empreinte et l'utilisation des moyens de paiement alternatifs	A.3.1.1 : Mettre en place des mesures incitatives pour l'utilisation de paiements électroniques tels que le paiement des impôts, taxes et rentes dus à l'Etat, paiement des factures d'eau et d'électricité, le paiement de loyers, les frais scolaires et académiques, les dîmes et offrandes, etc.	Finaliser l'étude sur la collecte des taxes et impôts par carte bancaire et par monnaie mobile à travers le switch monétique national.	Etude réalisée	Min Fin, BCC et Partenaires	Mars 2024
		Mettre en place une plateforme de paiement intégré pour la collecte des taxes. Mettre en place une plateforme des paiements des consommations d'eau, d'électricité et autres grands facturiers.	Plateforme de paiement opérationnelle Plateforme de paiement opérationnelle	Min Fin et BCC Min Fin et BCC	Juin 2024 Juin 2024
	A.3.1.2 : Développer l'option paiement monnaie numérique	Mettre en place une Directive fixant le montant de référence pour le paiement des indemnités et autres prestations dues par l'Etat par voie électronique. Standardiser et favoriser les moyens d'acceptation électronique (le lecteur QR code, USSD, NFC et autres).	Directive publiée Nombre de lecteurs QR Code opérationnels.	Min Fin et BCC Min Fin, BCC et partenaires	Déc 2024 Juin 2025

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
OS3.2 : Tirer profit des transferts de fonds pour attirer et partager des ressources	A.3.2.1 : Élargir les canaux de transferts de fonds transfrontaliers pour permettre aux prestataires d'offrir davantage ce type de services	Promouvoir le paiement des rentes et autres prestations sociales en monnaie électronique. Intégrer les messageries financières au Switch monétique national afin de favoriser le transfert et la réception des fonds sur les comptes bancaires et les porte-monnaie électronique.	Pourcentage de retraités payés par monnaie électronique Messageries financières intégrées	Min Fin, CNSSAP, CNSAP, BCC - BCC	Juin 2025 Déc 2026
	A.3.2.2 : Faciliter les options d'envoi ciblé sur les transferts de fonds liés au capital humain (par exemple l'éducation, la santé, les affaires).	Mettre en place un texte réglementaire sur les mesures d'identification simplifiée des bénéficiaires des transferts sociaux et des autres catégories vulnérables de la population (KYC). Elaborer une réglementation sur l'identification de la clientèle à distance (eKYC) pour favoriser la fourniture des services financiers digitaux pour les populations rurales et péri-urbaines. Concevoir et promouvoir l'offre des produits et services financiers digitaux adaptés aux jeunes, aux femmes et aux populations vulnérables	Texte réglementaire sur les mesures d'identification- Réglementation sur l'identification de la clientèle publiée Nombre de produits financiers conçus	BCC BCC, Min Intérieur, CENAREF BCC, Min sectoriels, associations professionnelles	Déc 2025 Déc 2025 Déc 2028

D. Objectif stratégique 4 : Education financière et protection des consommateurs

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
OS4.1 : Mettre en œuvre le Programme National d'Education Financière	A.4.1.1 : Poursuivre la mise en œuvre du Programme National d'Education Financière	Mettre en œuvre les actions prévues dans le Programme National d'Education Financière (Voir annexe 2) notamment l'intégration de l'éducation financière dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire	Programme mis en œuvre	BCC, Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, partenaires au développement, Associations professionnelles	Décembre 2028
	A.4.1.2 : Intégrer le module «Assurances».	Actualiser le module «Assurances» avec l'assistance d'un consultant et mettre à jour les messages-clés sur l'assurance.	Module «Assurances» et messages-clés actualisés.	ARCA, Min Fin, partenaires au développement et BCC	Décembre 2024
OS4.2 : Instaurer la confiance des consommateurs dans l'Assurance	A.4.2.1 : Développer et mettre en œuvre le Programme National de Vulgarisation et Sensibilisation des Assurances en RDC.	Organiser les séances de recyclage des formateurs en tenant compte des actualisations. Recruter un consultant avec l'assistance de partenaires actifs dans le secteur de l'assurance inclusive pour mettre en place le Programme.	Formateurs recyclés Le Programme National de Vulgarisation et Sensibilisation des Assurances en RDC rédigé et publié.	ARCA, Min Fin et partenaires au développement ARCA et partenaires au développement, et Min Fin	Juin 2025 Juin 2024
		Organiser des campagnes, ateliers et mettre en avant les témoignages d'assurés indemnisés, etc.	Campagnes et ateliers organisés	ARCA	Juin 2024

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
	A.4.2.2 : Encourager la mise en place d'un cadre national de règlement des litiges	Créer un cadre national de règlement des litiges Encourager et communiquer sur la médiation	le Cadre national de règlement des litiges est créé et opérationnel	ARCA et Min Fin	Décembre 2024
OS4. 3 : Finaliser et vulgariser la réglementation des consommateurs des services financiers	A.4.3.1. Vulgariser la première série des textes sur la qualité des services financiers	Vulgariser les instructions relatives aux services bancaires offerts à titre gratuit, au taux effectif global, à la gestion des plaintes de la clientèle et aux conditions des banques.	Textes vulgarisés	BCC	Juin 2024
	A.4.3.2. Elaborer et vulgariser la deuxième série des textes réglementaires.	Elaborer les instructions portant sur : (i) le traitement équitable des clients ; (ii) la protection et confidentialité des données des clients ; (iii) le surendettement et (iv) la concurrence.	Instructions élaborées	- BCC, ARCA et Min Fin	Déc 2024
		Vulgariser la deuxième série des textes réglementaires.	Textes vulgarisés	BCC, ARCA et Min-Fin	Déc 2024

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
	A.4.3.3. Mettre en place la supervision de la conduite du marché	Mettre en place, au sein de l'ARCA et de la BCC, une entité dédiée à la supervision de la conduite du marché.	Entités mises en place	ARCA, BCC	Juin 2025
		Elaborer les procédures formalisées de supervision de la conduite du marché.	Procédures élaborées	BCC, ARCA	Juin 2025
		Développer les directives et règlements sur la protection des consommateurs dans le secteur des Assurances	Directives et règlements rédigés et publiés	ARCA et Partenaires au développement	Déc 2025
		Mettre en place les procédures de Gestion des Réclamations et plaintes	Procédures de Gestion des Réclamations et plaintes opérationnelles	Min Fin, BCC, ARCA	Déc 2025
		Renforcer les capacités institutionnelles des régulateurs en Protection des Consommateurs	Ateliers de formation organisés	Min Fin, BCC, ARCA	Déc 2025

E. Objectif stratégique 5 : Infrastructures et Institutions plus solides

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
OS5.1 : Étendre l'empreinte et l'utilisation des moyens de paiement alternatif	A.5.1.1. : Régler les contraintes de paiement du dernier parcours	Renforcer les liens entre les prestataires des services financiers (PSF). Améliorer la fiabilité des DAB/GAB et TPE.	Liens entre les prestataires de services financiers renforcés	BCC	Déc 2025
		Réduire les insuffisances infrastructurelles (électricité, internet, télécoms, transport, etc).	Nombre des DAB/GAB et TPE opérationnel.	BCC	Déc 2028
		Mettre en place l'identifiant financier unique pour améliorer l'accès aux services financiers.	Identifiant financier unique mis en place	BCC et Min sectoriel	Déc 2028
	A.5.1.2 : Réduire les contraintes de documentation du pays d'envoi			BCC et CENAREF	Déc 2025
	A.5.1.3 : Créer des options formelles favorisant les flux commerciaux	Augmenter les échanges commerciaux et la participation aux systèmes de paiement régionaux (SADC, EAC, COMESA, PAPSS, ABCA) Conclure des partenariats avec les systèmes de paiements internationaux (VISA, MASTERCARD, CUP) pour la démocratisation des paiements électroniques, tout en veillant à leurs conditions financières	Volume d'échanges commerciaux réalisés dans le cadre de la SADC, COMESA, PAPSS, ABCA en matière de paiements électroniques Existence des accords signés avec VISA, MASTERCARD, CUP pour la démocratisation des paiements	BCC et Min Fin	Déc 2026

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
	A.5.1.4 : Prendre des mesures pour l'interdiction des clauses d'exclusivité imposées aux banques locales ou leurs agences par les messageries financières internationales	Publier une instruction interdisant les clauses d'exclusivité dans les accords de partenariat avec les messageries financières de catégorie B	Instruction publiée	BCC	Jun 2025
OS5.2 : Améliorer les options de gestion des risques pour atténuer les chocs et promouvoir la prise de risques productive	A.5.2.1 : Renforcer les capacités des décideurs, des régulateurs et des prestataires afin de stimuler le marché et soutenir l'innovation	Former les décideurs et les régulateurs sur les innovations financières et la compréhension du marché financier congolais	Nombre de décideurs et de régulateurs formés sur les innovations financières et la compréhension du marché financier	BCC	Déc 2025
OS5.3 : Renforcer les institutions et le cadre pour garantir un environnement favorable	A.5.3.1. Mettre en place un Comité National de paiement en vue de concilier les priorités stratégiques en matière de paiement.	Elaborer le Décret portant création dudit Comité	Décret promulgué	Min Fin, BCC	Déc 2024
	A.5.3.2 : Adopter une politique d'inclusion financière pour consolider la faculté d'inclusion	Elaborer et valider la politique d'inclusion financière (stratégie nationale d'inclusion financière)	Politique d'inclusion financière (Stratégie nationale d'inclusion financière) approuvée	Min Fin, ARCA, BCC, Ministères sectoriels, associations professionnelles et partenaires	Jun 2023
	A.5.3.3 : Régler les contraintes relatives aux données et informations pour permettre aux prestataires d'identifier les opportunités.	Exiger de toutes institutions financières la publication des rapports financiers dans les organes de presse congolais	Nombre d'institutions publiant leurs rapports financiers dans les journaux congolais	BCC	Déc 2026

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
	A.5.3.4 : Renforcer les compétences et les capacités des régulateurs, des décideurs et des prestataires dans les initiatives d'inclusion financière.	Organiser des formations en faveur des régulateurs, décideurs et prestataires en matière d'inclusion financière	Nombre de cadres et agents des organes de régulation formés en matière de surveillance de la stratégie d'inclusion financière	BCC, Min Fin et partenaires au développement	Juin 2027
	A.5.3.5 : Renforcer les capacités des réseaux professionnels	Organiser des formations et de l'assistance technique en faveur des Associations Professionnelles du Secteur financier	Nombre de cadres et Agents des Associations professionnelles formés	BCC, Min Fin, partenaires au développement	Juin 2027
	A.5.3.6 : Mettre en place un cadre d'appui à la mise en œuvre	Mettre en place un cadre de mise en œuvre et de suivi de la stratégie nationale d'inclusion financière impliquant les parties prenantes	Cadre de mise en œuvre de la stratégie créé	Min Fin, BCC, ARCA et autres	Déc 2023

F. Objectif stratégique 6 : Plus d'assurances adaptées aux particuliers et aux entreprises

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation	
OS6.1 : Améliorer les options de gestion des risques pour atténuer les chocs et promouvoir la prise de risques productifs	A.6.1.1 : Etude sur le développement de l'assurance inclusive (particulièrement la micro-assurance) en RDC	Recruter un cabinet ou un consultant avec assistance de partenaires actifs dans le secteur de la micro-assurance/assurance inclusive et effectuer l'étude	Etude réalisée	ARCA, partenaires au développement	Déc 2023	
	A.6.1.2 : Encourager le développement de produits d'assurances inclusifs destinés aux populations vulnérables, exclues, à faible revenu (Micro-assurance, assurance agricole, assurance indicielle, assurance Mobile, etc.) - Offre adaptée aux besoins des segments à faible revenu et/ou exclus	Sur base des axes identifiés par l'Etude sur le développement de l'Assurance Inclusive, convenir avec les opérateurs d'assurances des produits à développer en RDC pour renforcer l'Inclusion Financière	Nombre de produits d'assurance inclusive développés et commercialisés	ARCA, Association des sociétés d'assurance et de réassurance du Congo		Juin 2025
	A.6.1.3 : Régler les contraintes de paiement relatives aux primes et aux indemnisations.	Mettre en place des incitations en faveur des opérateurs d'assurances pour la commercialisation des produits d'assurance inclusifs Assister les opérateurs à promouvoir et commercialiser les produits d'assurances inclusifs sur toute l'étendue de la RDC Développer les canaux de paiement innovants des primes et des indemnisations	Mesures incitatives mises en place Volume de primes des produits d'assurances inclusifs Canaux de paiement innovants opérationnels	ARCA et Min Fin ARCA et partenaires au développement		Juin 2025 Juin 2025

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
OS6.2 : Bâtir et développer un secteur des assurances inclusif (chef de file ARCA)	A.6.2.1 : Renforcer les capacités du régulateur pour la mise en place de la réglementation et du cadre de contrôle spécifique pour l'Assurance Inclusive	Edicter un Règlement autorisant le paiement des primes et indemnisations par d'autres voies que la voie bancaire et le cash Organiser des formations et ateliers sur la réglementation et le contrôle des assurances inclusives	Règlement rédigé et publié Nombre de formations/ateliers organisés	ARCA ARCA et partenaires au développement	Juin 2024 Juin 2024
	A.6.2.2 : Affiner et mettre en œuvre une réglementation au service des personnes à faible revenu	Recruter un consultant pour accompagner le régulateur dans la mise en œuvre des assurances inclusives en RDC (pendant toute la durée des travaux) Mettre en place un cadre réglementaire sur les différents types d'assurances favorisant une inclusivité dans le secteur des assurances : micro assurance, assurance agricole, assurance individuelle, bancassurance, assurance mobile, etc.	Consultant recruté et opérationnel Règlements sur les assurances inclusives publiés	ARCA et partenaires au développement ARCA	Déc 2024 Déc 2024
	A.6.2.3 : Mettre en place des incitations pour le développement de l'assurance agricole et la micro-assurance	Mettre en place des allègements fiscaux, subventions et autres	Mesures incitatives mises en place	ARCA et Min Fin	Déc 2024

Objectifs spécifiques	Actions	Actions détaillées	Indicateurs de l'action	Entité responsable	Délais de réalisation
	A.6.2.4 : Encourager les métiers d'intermédiation dans le secteur des assurances (courtiers, agents généraux, bancassureurs, etc.) et des canaux de distribution innovants	Assurer la promotion des métiers d'intermédiation du secteur des assurances sur l'ensemble du territoire congolais	Campagnes organisées	ARCA et partenaires	Juin 2025
		Mettre en place des règles de distinction des affaires à conclure exclusivement au travers d'intermédiaires d'assurances (Règlement ARCA)	Règlement rédigé et publié	ARCA	Juin 2025
		Développer des canaux de distribution adaptés à la population exclue du système traditionnel	Nouveaux canaux de distribution opérationnels	ARCA et partenaires	Janvier 2026
	A.6.2.5 : Renforcer les capacités des décideurs, des régulateurs et des prestataires afin de stimuler le marché et soutenir l'innovation. (plan C.I. OS 1.1-A2)	Organiser des formations/renforcement des capacités en faveur des organes des décideurs, régulateurs et prestataires des services financiers innovants	Formations organisées	Min Fin, ARCA et partenaires	Juin 2027
		Renforcer les capacités des agents en charge de contrôles dans les PSF sur la gestion de risques	Formations organisées	ARCA et partenaires	Juin 2027



RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

VII. RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Les risques relatifs à la mise en œuvre comprennent, notamment :

- L'insuffisance des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la SNIF. Atténuation : Le Comité de Pilotage s'impliquera dans la préparation des projets de budget pour prévoir les lignes dédiées au financement des actions prévues dans la SNIF. En outre, les partenaires au développement et le secteur privé seront mobilisés pour soutenir le processus de mise en œuvre de la Stratégie.
- Le manque d'adhésion, en particulier de la part des acteurs du secteur privé. Atténuation : Le Comité de Pilotage veillera à la participation des acteurs du secteur privé à ces activités et aux réunions du Comité technique. En outre, les Autorités de supervision seront impliquées dans ce processus et veilleront à l'adhésion des institutions financières.
- Le manque d'infrastructure pour appuyer les interventions proposées. Atténuation : le Ministère des Finances, en collaboration avec la BCC, l'ARCA et d'autres parties prenantes, donnera la priorité au développement des infrastructures dans certains domaines à goulot d'étranglement, par exemple le développement des infrastructures du système de paiement.
- Les délais pour la réforme législative peuvent être longs. Atténuation : sous sa coordination, le Ministère des Finances devra assurer que ces délais soient écourtés dans la mesure du possible.

Le Comité de Pilotage en collaboration avec les parties prenantes veillera à ce que ces risques et d'autres risques éventuels soient suivis et atténués.



ANNEXES

ANNEXE 1 : INDICATEURS DE MESURE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

	OS1 : Accès accru aux services et produits financiers	Détails	Fréquence	Responsable
1	Nombre de clients (personnes morales) des institutions de microfinance	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
2	Nombre de MPME clients des institutions de microfinance	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
3	Nombre de clients (hommes) des institutions de microfinance	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
4	Nombre de clients (femmes) des institutions de microfinance	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
5	Nombre de clients (personnes morales) des banques	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
6	Nombre de MPME clients des banques	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
7	Nombre de clients (hommes) des banques	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
8	Nombre de clients (femmes) des banques	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
9	Nombre de clients (personnes morales) des EME	clients = clients actifs	Trimestrielle	BCC
10	Nombre de MPME clients des EME	Clients = emprunteurs + épargnants	Trimestrielle	BCC
11	Nombre de clients (hommes) des EME	clients = clients actifs	Trimestrielle	BCC
12	Nombre de clients (femmes) des EME	clients = clients actifs	Trimestrielle	BCC
13	Nombre de comptes détenus par les banques	Nombre de comptes= comptes épargnes et crédit	Trimestrielle	BCC
14	Nombre de comptes détenus par les institutions de microfinance	Nombre de comptes= compte épargne et crédit	Trimestrielle	BCC
15	Nombre de comptes détenus par les EME	Nombre de comptes= compte actif	Trimestrielle	BCC

16	Taux d'inclusion financière	(Nombre total de comptes dans les banques, microfinances et EME)/population adulte (15 ans et plus)	Trimestrielle	BCC
17	Pourcentage de l'encours des dépôts des particuliers	Dépôts des particuliers auprès des établissements de crédit/total dépôts du secteur)	Trimestrielle	BCC
18	Pourcentage de l'encours des crédits octroyés aux les particuliers	Encours de crédits octroyés aux particuliers par les établissements de crédit/encours de crédit du secteur)	Trimestrielle	BCC
19	Taux Effectif Global Moyen	(Taux d'intérêt nominal + autres charges liées au crédit)	Trimestrielle	BCC
20	Taux d'intérêt créditeur moyen	Taux d'intérêt moyen sur les dépôts	Trimestrielle	BCC
	OS2 : Davantage de crédit aux ménages et aux MPME	Détails	Fréquence	Responsable
21	Nombre de crédits accordés aux personnes physiques (banques et microfinance)	...	Trimestrielle	BCC
22	Nombre de crédits accordés aux personnes morales (banques et microfinance)	...	Trimestrielle	BCC
23	Nombre des crédits octroyés aux ménages par les banques	...	Trimestrielle	BCC
24	Nombre des crédits octroyés aux ménages par les institutions de microfinance	...	Trimestrielle	BCC
25	Nombre des crédits octroyés aux MPME par les banques	...	Trimestrielle	BCC
26	Nombre des crédits octroyés aux MPME par les institutions de microfinance	...	Trimestrielle	BCC
27	Nombre des crédits octroyés aux femmes par les banques	...	Trimestrielle	BCC
28	Nombre des crédits octroyés aux femmes par les institutions de microfinance	...	Trimestrielle	BCC
29	Encours de crédits des banques détenu par les ménages	...	Trimestrielle	BCC
30	Encours de crédits des IMF et COOPEC détenu par les ménages	...	Trimestrielle	BCC

31	Encours de crédits des banques détenu par les MPME	...	Trimestrielle	BCC
32	Encours de crédits des IMF et COOPEC détenu par des MPME	...	Trimestrielle	BCC
33	Pourcentage des femmes détentrices de crédit	Nombre de crédits octroyés aux femmes / Nombre de crédits octroyés aux personnes physiques	Trimestrielle	BCC
34	Pourcentage des MPME détentrices de crédit	(Nombre de crédit octroyé aux MPME / Nombre de crédit accordés aux personnes morales)	Trimestrielle	BCC
OS3 : Utilisation accrue de l'argent mobile et autres services Fintech				
		Détails	Fréquence	Responsable
35	Taux de pénétration de la monnaie électronique	Nombre de comptes actifs de l'argent mobile des personnes physiques /population adulte	Annuelle	BCC
36	Nombre de transactions de monnaie électronique via EME	...	Trimestrielle	BCC
37	Pourcentage des paiements de personne à personne (P2P)	(Nombre total des paiements P2P/Total paiements)x100	Mensuelle	BCC
38	Pourcentage des paiements du Gouvernement vers les particuliers (G2P)	(Nombre de paiements G2P via EME/nombre total de paiements G2P)	Mensuelle	BCC
39	Pourcentage des paiements des particuliers vers l'Etat (P2G)	(Nombre de paiements P2G via EME/nombre total de paiements P2G)	Mensuelle	BCC
40	Nombre de Start-ups Fintech créées	...	Mensuelle	BCC
OS4: Education Financière et Protection des Consommateurs				
		Détails	Fréquence	Responsable
41	Nombre de plaintes reçues par les banques	...	Trimestrielle	Min Fin, BCC, ARCA
42	Nombre de plaintes reçues par les institutions de micro-finance	...	Trimestrielle	Min Fin, BCC, ARCA
43	Nombre de plaintes reçues par les opérateurs d'assurance	...	Trimestrielle	Min Fin, BCC, ARCA

44	Pourcentage de la population ayant un bon niveau de connaissance des services et produits financiers.	Enquête	...	Min Fin, BCC, ARCA
	OS5 : Infrastructures et Institutions plus solides	Détails	Fréquence	Responsable
45	Nombre de banques agréées		Annuelle	BCC
46	Nombre d'institutions de microfinance agréées	COOPEC, EMC et SMF	Annuelle	BCC
47	Nombre d'EME agréés	...	Annuelle	BCC
48	Nombre de points de services déployés par les banques	Agences, guichets et agents bancaires	Annuelle	BCC
49	Nombre de points de services déployés par les institutions de microfinance	Agences, guichets et agents bancaires	Annuelle	BCC
50	Nombre de points de services déployés par les EME	Agences, guichets et agents bancaires	Annuelle	BCC
51	Taux de pénétration démographique des services financiers	(Nombre de points de service banque, microfinance et EME/population adulte)*10 000	Annuelle	BCC
52	Taux de pénétration géographique des services financiers	(Nombre de points de service banque, microfinance et EME/superficie totale)*1000 km ²	Annuelle	BCC
53	Nombre de GAB/DAB	Distributeurs et guichets automatiques	Annuelle	BCC
54	Nombre de cartes bancaires locales	Distributeurs et guichets automatiques	Annuelle	BCC
55	Nombre de cartes bancaires internationales	...	Annuelle	
56	Taux de pénétration démographique des GAB/DAB	(Nombre GAB & DAB/population adulte)*10 000	Annuelle	BCC
57	Taux de pénétration géographique des GAB/DAB	(Nombre GAB & DAB/superficie totale)*1000 km ²	Annuelle	BCC
	OS6 : Plus d'assurances adaptées aux particuliers et entreprises	Détails	Fréquence	Responsable
58	Nombre de personnes physiques assurées	...	Trimestrielle	ARCA
60	Nombre de personnes morales assurées	...	Trimestrielle	ARCA
61	Volume des primes d'assurances	...	Trimestrielle	ARCA

62	Nombre de souscriptions à la micro-assurance	...	Trimestrielle	ARCA
63	Nombre de souscriptions à l'assurance indicielle	...	Trimestrielle	ARCA
64	Volume de primes d'assurance indicielle	...	Trimestrielle	ARCA
65	Volume de primes de la micro assurance	...	Trimestrielle	ARCA
66	Nombre de MPME assurées	...	Trimestrielle	ARCA
Faciliter la construction d'une économie verte et financièrement inclusive		Détails	Fréquence	Responsable
67	Pourcentage d'investissements verts financés par le secteur financier formel	...	Annuelle	BCC
68	Pourcentage du portefeuille de crédit des banques, IMF et COOPEC destiné aux activités vertes	...	Annuelle	BCC
69	Pourcentage du portefeuille de crédits au secteur agricole	...	Annuelle	BCC
Démographie		Détails	Fréquence	Responsable
70	Population totale	...	Annuelle	INS
71	Population adulte (15 ans et plus)	...	Annuelle	INS
72	Population adulte femmes (15ans et plus)	...	Annuelle	INS
73	Population rurale	...	Annuelle	INS
74	Nombre des MPME	...	Annuelle	INS
75	Nombre des ménages	...	Annuelle	INS

ANNEXE 2 : PROGRAMME NATIONAL D'ÉDUCATION FINANCIÈRE (PNEF), PLAN D' ACTIONS

Le PNEF prévoit les activités prioritaires ci-après :

- l'intégration de l'éducation financière (EF) dans les programmes scolaires ;
- la formation de formateurs et de multiplicateurs ;
- une campagne multimédia s'appuyant principalement sur la radio ;
- le développement et la diffusion d'une boîte à outils ;
- des événements périodiques qui promeuvent l'EF.

L'intégration de l'EF dans les programmes scolaires

Description de l'activité	<p>En partenariat avec le(s) Ministère(s) concerné(s), l'éducation financière en tant que compétence de vie sera intégrée dans une ou plusieurs matières obligatoires du programme scolaire congolais en commençant par l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Les modules couvriront les connaissances, les attitudes, les aptitudes et les comportements - l'objectif final étant d'influencer les comportements. L'enseignement sera adapté à chaque niveau de scolarité. Il sera interactif et motivera les élèves à résoudre des problèmes concrets.</p> <p>Un groupe de travail pour l'intégration de l'EF dans les écoles a été formé et va définir le contenu, identifier les branches d'accueil, élaborer les référentiels et le matériel didactique. Après le pilotage des outils dans un nombre limité d'écoles, les outils seront retravaillés et validés. Une attention particulière sera ensuite portée à la formation des enseignants aux principes de la gestion des finances personnelles ainsi qu'aux techniques efficaces d'enseignement. L'application dans les classes sera suivie dans la mesure du possible.</p>
Groupes cibles	Ecoliers
Justification par rapport aux principes directeurs	L'intégration des modules d'éducation financière dans les programmes scolaires répond à la nécessité de changer les comportements dès le plus jeune âge. L'intégration dans les programmes scolaires et la formation des enseignants vont demander un investissement initial important. Cependant, une fois intégrés, un grand nombre d'écoliers pourra en profiter chaque année, sans coût additionnel.

La formation de formateurs et de multiplicateurs

Description de l'activité	<p>La formation de formateurs et de multiplicateurs vise à former des formateurs venant d'organisations qui souhaitent soit intégrer des modules d'EF dans les formations organisées pour leurs groupes cibles, soit créer de nouvelles formations. En sus, il est prévu la formation des multiplicateurs tels que des acteurs, des chefs religieux, des leaders d'opinion des représentants des étudiants, ou des journalistes, afin qu'ils intègrent la sensibilisation sur les thèmes de l'EF dans leurs activités. Les formateurs et les multiplicateurs pourront adapter les méthodes et le contenu à leurs méthodes de travail et aux besoins de leurs audiences.</p> <p>Après le développement du guide générique pour les formations de formateurs et des différents formats de sensibilisation pour les multiplicateurs, des formations et sensibilisations pilotes se tiendront avec des formateurs expérimentés pour pouvoir améliorer les formats et le contenu selon les réactions des participants. Les formations et sensibilisations seront mises en œuvre à Kinshasa au cours de la première année avant leur déploiement dans les provinces à partir de la deuxième année. Un suivi sera assuré par l'organisation formatrice et par le Secrétariat du PNEF.</p>
Groupes cibles	<p>Jeunes, femmes, personnes vivant en milieu rural, entrepreneurs et travailleurs</p>
Justification par rapport aux principes directeurs	<p>Cette activité est considérée comme étant particulièrement efficace car elle se base sur des structures et des organisations déjà présentes, et dont l'existence ne dépend pas de la durée du PNEF. De plus, le développement d'un guide générique va permettre l'optimisation des ressources. Du fait de leur connaissance des groupes cibles, les formateurs et les multiplicateurs seront les mieux placés pour adapter les informations à ces groupes cibles.</p>

Une campagne multimédia s'appuyant principalement sur la radio

Description de l'activité	<p>Au cœur de la campagne multimédia, un « paquet radio » va être élaboré et diffusé. Il est constitué des contenus pour la radio qui visent des changements de comportements de l'audience (par exemple une série audio, des témoignages de personnes populaires et ordinaires, des spots, une chanson). Par ailleurs, il est constitué de matériel de formation sur l'EF pour les journalistes et les animateurs de radio.</p> <p>Le paquet sera développé et piloté avec une station radio à grande portée. Les chansons de la campagne seront obtenues à l'issue d'un concours radio qui sera organisé pendant la phase pilote. Après l'évaluation du pilote, le paquet sera affiné, traduit en plusieurs langues et distribué à un réseau de radios communautaires.</p> <p>La campagne s'appuiera également sur d'autres médias, notamment un site web, une page Facebook, et la diffusion des messages clés par SMS.</p>
Groupes cibles	<p>Tous, avec une attention particulière sur les personnes vivant en milieu rural.</p>

Justification par rapport aux principes directeurs	<p>La radio est le média le plus utilisé en RDC comme l'a montré l'étude FinScope. Elle permet d'atteindre un grand nombre de personnes, y compris celles non accessibles par d'autres canaux d'information et de communication en raison de leur position géographique et leur degré d'alphabetisation.</p> <p>La durabilité sera assurée par la sensibilisation des journalistes et des animateurs. De plus, le paquet pourra être utilisé par différentes stations de radio autant de fois qu'elles le souhaitent. L'efficacité par rapport au coût est très élevée grâce au développement centralisé des ressources et à la grande portée de la radio.</p>
---	--

Le développement et la diffusion d'une boîte à outils

Description de l'activité	<p>Une boîte à outils, basée sur les messages clés et avec des outils adaptés aux différents groupes cibles, sera développée au fur et à mesure, afin d'être utilisée dans les autres activités prioritaires et par d'autres acteurs intéressés ou actifs dans l'éducation financière. Selon la demande et les opportunités qui se présentent, la boîte à outils pourra, en plus des messages clés, contenir des brochures basées sur les messages clés, des affiches et des boîtes à images, des bandes dessinées, des scripts pour des pièces de théâtre, des applications mobiles, des manuels de formation, des guides de sensibilisation, des jeux, des supports vidéo, des chansons, etc.</p> <p>Les différents outils seront développés au fur et à mesure en commençant avec les outils les plus basiques comme les brochures et les boîtes à images. Certains outils seront développés via des concours, afin d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs possibles. D'autres seront traduits en plusieurs langues locales pour être accessibles à toute la population. La boîte à outils sera distribuée aux partenaires du PNEF et accessible en ligne.</p>
Groupes cibles	<p>Ecoliers, jeunes, femmes, personnes vivant en milieu rural, entrepreneurs et travailleurs</p>
Justification par rapport aux principes directeurs	<p>Le développement centralisé d'une boîte à outils permet de réduire les coûts et garantit la neutralité et la qualité des outils. Les différents acteurs auront la possibilité d'adapter les outils à leurs besoins et aux besoins spécifiques de leurs groupes cibles. La mise en ligne des outils permettra une dissémination à grande échelle et à faible coût. En ce qui concerne la création de nouveaux outils, l'adaptation et la contextualisation des outils existants (en RDC ou dans d'autres pays) sera privilégiée pour minimiser les coûts de développement.</p>

Des événements périodiques qui promeuvent l'EF

Description de l'activité	<p>Des événements comme la Journée Internationale de l'Épargne, la Semaine Mondiale de l'Argent et le Forum Accès au Financement qui sont organisés chaque année vont soutenir les autres activités, en mettant à disposition une plateforme pour sensibiliser le grand public ainsi que des cibles particulières (par exemple élèves, étudiants, clients des institutions financières) sur les différents domaines de l'EF, pour rassembler et stimuler les acteurs, pour initier des débats, pour approfondir certains éléments, et pour promouvoir les bons exemples et les bonnes pratiques. Une décentralisation et une autonomisation de ces événements seront nécessaires pour assurer leur durabilité et leur impact global.</p> <p>Basées sur une analyse des expériences existantes, des recommandations sur l'évolution des événements seront données et des structures (supplémentaires) pour la mise en œuvre à grande échelle seront identifiées.</p>
Groupes cibles	Ecoliers, jeunes, femmes, personnes vivant en milieu rural, entrepreneurs et travailleurs.
Justification par rapport aux principes directeurs	Cette activité est basée sur les expériences et l'expertise acquises lors des dernières années. De nombreux acteurs sont déjà impliqués dans la mise en œuvre des événements, ce qui facilitera la mise en œuvre à plus grande échelle.

ANNEXE 3 : FEUILLE DE ROUTE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE 2016 – 2021

Domaines prioritaires	Actions	Responsables	Statut
1. Étendre l'empreinte et l'utilisation du système de paiement (Chef de file : BCC)	Améliorer les scénarios d'utilisation/option utilisateur pour les paiements numériques	PSF, MinFin	En cours
	Améliorer la fiabilité des guichets automatiques (DAB) et des dispositifs de point de vente	PSF / BCC	En cours
	Développer la bancarisation pour aller au-delà de la simple possession d'un compte vers son utilisation	MinFin	Réalisé
	Finaliser la législation bancaire des agences intermédiaires	MinFin / BCC	Réalisé
	Finaliser la régulation du système national de paiement	MinFin / BCC	En cours
	Étendre les mesures incitatives à l'investissement aux prestataires de services financiers pertinents.	MinFin	Non réalisé
	Faciliter l'interopérabilité des systèmes de paiement, notamment le processus permettant d'établir les systèmes de compensation nationale, de règlement et de commutation (en cours).	MinFin, BCC	En cours
	Connecter les canaux de distribution existants à un éventail plus large de services financiers.	PSF, MinFin	En cours
	Améliorer la capacité de gérer la liquidité et les petits stocks de trésorerie sur tout le territoire de la RDC.	BCC, Banques	En cours
	Activer la technologie des cartes hors-ligne pour s'adapter aux problèmes de connectivité.	BCC, MinFin	En cours

Domaines prioritaires	Actions	Responsables	Statut
2. Tirer profit des transferts de fonds pour attirer et partager des ressources (Chef de file : BCC)	Élargir les canaux de transferts de fonds transfrontaliers pour permettre aux prestataires d'offrir davantage de tels services	MinFin, BCC, PSF	En cours
	Régler les contraintes de paiement du dernier parcours	PSF, MinFin	En cours
	Réduire les contraintes de documentation du pays d'envoi	MinFin	Non réalisé
	Alléger les conditions d'établissement des relations de correspondance bancaire.	BCC, MinFin	En cours
	Créer des options formelles favorisant les flux commerciaux.	MinFin	En cours
	Faciliter les options d'envoi ciblé sur les transferts de fonds liés au capital humain (par exemple l'éducation, la santé, les affaires).	PSF, MinFin	En cours
	Envisager une politique en faveur de la diaspora pour attirer les compétences et les fonds.	MinFin	Non réalisé
3. Bâtir la confiance dans l'épargne et mettre en œuvre le Programme National d'Education Financière et la Finance Responsable (Chef de file : MinFin)	Continuer à renforcer la stabilité des institutions d'épargne.	BCC, MinFin	Réalisé
	Renforcer les COOPEC et les IMF pour la collecte et la sécurisation de l'épargne.	BCC, MinFin	Réalisé
	Améliorer la capacité du personnel de première ligne pour qu'il puisse expliquer les produits aux consommateurs.	PSF	Réalisé
	Appliquer avec rigueur la loi pour mettre fin aux institutions d'épargne illicites.	BCC, MinFin	Réalisé
	Renforcer la protection des consommateurs et les voies de recours.	BCC, MinFin	Réalisé
	Finaliser le cadre de mise en œuvre de l'assurance-dépôt.	BCC, MinFin	Non réalisé
	Régler les contraintes de paiements pour améliorer la réception et l'accès à l'épargne.	PSF, MinFin	En cours
	Mettre totalement en œuvre le Programme National d'Education Financière et de Finance Responsable.	MinFin, BCC	En cours

Domaines prioritaires	Actions	Responsables	Statut
4. Déverrouiller l'intermédiation pour l'investissement (Chef de file :MinFin)	Régler les contraintes de paiement pour améliorer la mobilisation de l'épargne et de la liquidité disponibles pour les prêts.	PSF, MinFin	En cours
	Connecter les options d'épargne et de crédit informelles avec les institutions formelles.	MinFin, BCC	En cours
	Régler les contraintes réglementaires du crédit (inefficacité de la garantie, alternatives, réglementation des Centrales des Risques).	BCC, MinFin	En cours
	Renforcer l'accès aux données de crédit du consommateur (notamment par le biais de Centrales des Risques).	BCC, MinFin	En cours
	Développer le marché des capitaux pour introduire une plus grande variété d'instruments financiers et d'options de mutualisation à long terme pour investissement.	MinFin	En cours
5. Améliorer les options de gestion des risques pour atténuer les chocs et promouvoir la prise de risques productive (Chef de file :MinFin/ARCA)	Renforcer les capacités des décideurs, des régulateurs et des prestataires afin de stimuler le marché et soutenir l'innovation.	MinFin, BCC, ARCA	En cours
	Instaurer la confiance des consommateurs pour les assurances.	MinFin, PSF	En cours
	Affiner et mettre en œuvre une réglementation au service des personnes à faible revenu.	MinFin, ARCA	En cours
	Régler les contraintes de paiement relatives aux primes et aux indemnités.	PSF, MinFin	En cours
	Perpétuer les options informelles qui sont efficaces.	MinFin, ARCA	Non réalisé

Domaines prioritaires	Actions	Responsables	Statut
6. Renforcer les institutions et le cadre pour garantir un environnement favorable (Chef de file :MinFin)	Adopter une politique d'Inclusion Financière pour consolider la faculté d'inclusion.	MinFin, BCC	Réalisé
	Renforcer les capacités du MinFin et la coordination des initiatives d'Inclusion Financière pour développer efficacement le marché.	MinFin	En cours
	Régler les contraintes relatives aux données et informations pour permettre aux prestataires d'identifier les opportunités.	MinFin, BCC	En cours
	Renforcer les compétences et les capacités des régulateurs, des décideurs et des prestataires dans les initiatives d'Inclusion Financière.	MinFin	Non réalisé
	Renforcer les capacités des consommateurs ciblés et les former aux connaissances financières de base.	MinFin, BCC	En cours
	Identifier les opportunités pour les ruraux, les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables	MinFin	Non réalisé
	Appropriation des tribunaux de droit coutumier en particulier pour le règlement des contentieux de moindre importance.	MinFin	Non réalisé
	Réactivité des régulateurs par rapport à l'Inclusion Financière (finalisation rapide des principaux cadres, valorisation des approches axées sur des principes et assurance que la réglementation s'adapte aux profils de risques).	MinFin, BCC	En cours
	Cadre de Suivi – Evaluation.	MinFin	Non réalisé

NOS PARTENAIRES



Stratégie nationale d'inclusion financière
approuvée par le Gouvernement
le 14 juillet 2023
